

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 035-243500618-20260126-2026\_11-DE

# PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

~

## 2023-2028

**BILAN A MI-PARCOURS DU PROGRAMME D' ACTIONS  
DE BROCELIANDE COMMUNAUTE  
2023-2025**

**brocëliande**  
communauté

Communauté de communes  
Saint-Méen  
Montauban  
DE LA VITALITÉ À PARTAGER



**MONTFORT**  
communauté





Envoyé en préfecture le 02/02/2026  
Reçu en préfecture le 02/02/2026  
Publié le  
ID : 035-243500618-20260126-2026\_11-DE



# SOMMAIRE

<b>Méthodologie d'évaluation .....</b>	<b>5</b>
Contexte réglementaire et finalités .....	5
Historique territorial .....	5
Méthodologie .....	6
Prérequis à l'évaluation à mi-parcours .....	6
Apports des services de l'État (DREAL, DDTM35) .....	6
Données disponibles : GES, Séquestration Carbone, Polluants atmosphériques.....	7
Gaz à Effet de Serre .....	7
Séquestration Carbone .....	8
Polluants atmosphériques.....	8
<b>PCAET Initial   Approuvé en 2023 .....</b>	<b>11</b>
Orientations stratégiques.....	11
Rappel de la structuration des programmes d'actions.....	12
Types de fiches .....	12
Temporalité des fiches actions.....	12
Tableau de bord des actions   Approuvé en 2023.....	13
<b>Bilan à mi-parcours du PCAET   2025 .....</b>	<b>14</b>
Évolution du contexte national et local.....	14
Stratégie Nationale Bas Carbone 2 et 3.....	14
Contexte national et évènements marquants depuis l'adoption du PCAET.....	14
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) révisé .....	15
Vigilances quant au développement des énergies renouvelables .....	15
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)   Révision en cours .....	15
État d'avancement des actions du PCAET .....	16
Contexte local .....	16
Tableau de bord   Clé de lecture .....	16
Tableau de bord   Suivi des actions.....	17
Actualisation des fiches-action .....	25
Bilan par orientation.....	26
OR 1 – Bâti et Equipements .....	26
OR 2 – Mobilités.....	27



Envoyé en préfecture le 02/02/2026  
Reçu en préfecture le 02/02/2026  
Publié le  
ID : 035-243500618-20260126-2026\_11-DE

OR 3 – Énergies Renouvelables ..... 29

OR 4 – Agriculture et Filière bois ..... 31

OR 5 – Ecoresponsabilité..... 32

OR 6 – Adaptation et Résilience..... 34

OR 7 – Gouvernance..... 36

Bilan global ..... 38

Tableau de bord | Actions de la 2<sup>ème</sup> période du PCAET (2026-2028)..... 44

**Conclusions & Perspectives..... 45**

**Indicateurs..... 50**

# METHODOLOGIE D'ÉVALUATION

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET FINALITES

Dans le cadre de **la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**, les collectivités territoriales soumises à l'obligation de PCAET doivent assurer le suivi et l'évaluation réguliers de leur Plan Climat Air Énergie Territorial. Conformément au décret n° 2016-849 du 16 juin 2016 (article 1 – IV), « *le dispositif de suivi et d'évaluation porte à la fois sur la réalisation des actions et sur les modalités de pilotage du plan. Il précise les indicateurs de suivi, définis au regard des objectifs et actions du PCAET, ainsi que leur articulation avec les indicateurs des documents régionaux de référence, notamment le schéma régional prévu à l'article L. 222-1 et aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois années de mise en œuvre, le PCAET doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation, rendu public.* »

Le bilan à mi-parcours constitue un outil structurant de cette obligation réglementaire, permettant de visualiser l'état d'avancement du programme d'actions et d'analyser les dynamiques territoriales à l'œuvre. Il offre ainsi une lecture partagée des résultats intermédiaires du PCAET, en les mettant en perspective avec l'évolution du contexte local, régional et national.

Il est un document support de communication qui permet de redynamiser la mise en œuvre du PCAET. Sa diffusion aux élus permet de leur présenter les avancées effectuées en trois ans et ce qu'il reste à faire. De même, il permet de faire le point avec les services et acteurs mobilisés et de s'organiser pour la suite. Il constitue un outil de communication à destination des habitants du territoire et des autres collectivités.

Le bilan intermédiaire prépare également l'action des trois prochaines années. Il est l'occasion d'ajuster la mise en œuvre du programme d'actions pour les trois années restantes, en s'appuyant notamment sur un bilan des avancées réalisées et des difficultés rencontrées. Cela passe par un état des lieux de la gouvernance et des moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des actions, ainsi que des ressources qui peuvent être mobilisées par la collectivité par la suite.

Enfin, il s'agit d'une étape d'anticipation à l'évaluation finale et la révision du PCAET à six ans, soit en 2028. Ce bilan permet d'anticiper les améliorations potentielles sur la durée afin d'atteindre les objectifs stratégiques.

## HISTORIQUE TERRITORIAL

Les programmes d'action, partie opérationnelle du Plan Climat, ont été réalisés par les collectivités compétentes, sur une durée d'un an (cf. troisième partie). Ils ont été co-construits avec certains partenaires territoriaux et, dans de rares cas, avec une concertation des citoyens. Cela est particulièrement dû au temps court du scénario d'élaboration retenu et du contexte lié à la pandémie de la covid-19. Cette dernière n'a pas facilité les réunions et actions visant à aller mobiliser les acteurs locaux.

De même, les objectifs fixés dans la stratégie ne seront pas atteints par les actions mises en place dans cette première version du PCAET. Comme énoncé dans la première partie du PCAET, le choix est fait de construire des bases solides afin que dans 3 et 6 ans soient mis en place des actions qui permettront une atteinte des objectifs à 2030 et 2050. Les programmes peuvent être enrichis à chaque moment clé du PCAET. Par exemple, l'axe 3 relatif au développement des énergies renouvelables paraît peu riche en actions. Cependant, l'action commune de réaliser un schéma directeur des énergies montre la véritable volonté du territoire d'accélérer durablement sa transition énergétique. Cette action en donnera d'autre par la suite plus précises par type de gisements et de structuration des réseaux. Également, elle amènera les besoins d'organisation ou de portage financier pour que le territoire devienne autonome en énergie.

Autre exemple, l'axe 1 sur le patrimoine bâti est, quant à lui, plus riche et montre un niveau de maturité plus important du territoire sur ces questions.

Ainsi, les programmes d'action présentés sont donc parfois difficilement quantifiables, mais ils contribuent selon les degrés d'acclimatation des différentes thématiques de réaliser un socle solide. Celui-ci servira de base à de futures actions plus opérationnelles et multi partenariales.

## METHODOLOGIE

### PREREQUIS A L'ÉVALUATION A MI-PAROURS

Pour réaliser l'évaluation à mi-parcours du PCAET, les services de Brocéliande Communauté, Montfort Communauté et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban s'appuient sur les outils de suivi suivants :

- L'outil choisi en Comité Restreint en date du 08.12.2022 : la plateforme TETE
- Tableau de bord des programmes d'actions
- Suivi indicateurs : Référentiel Climat Air Énergie et Économie circulaire (TETE)
- Autres ressources : bilans annuels, entretiens / questionnaires, enquêtes, ...

### APPORTS DES SERVICES DE L'ÉTAT (DREAL, DDTM35)

Le processus d'évaluation à mi-parcours et le rapport du PCAET ne sont pas normalisés.

#### *Recommandations DREAL Bretagne*

Aucune note de cadrage n'a été formalisée par la DREAL pour l'évaluation intermédiaire du PCAET. Les enjeux identifiés et sur lesquels l'évaluation à mi-parcours pouvait utilement porter sont :

- Un **bilan de l'avancement du programme d'actions**, construit sur la base d'indicateurs qui ont été définis dans le cadre du PCAET ;
- Les **premières tendances observées sur le territoire**, notamment en termes de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, d'émissions de polluants atmosphériques ou de changements comportementaux en fonction des dernières données disponibles ;
- Le **bilan des facteurs de blocages à l'action locale** dont l'EPCI a connaissance ;
- Les **propositions de l'EPCI pour ajuster les dynamiques en cours**, compte tenu des éléments précédents et des évolutions du contexte, notamment réglementaire.

La DREAL proposent également aux EPCI de s'appuyer sur le document *Le bilan à mi-parcours des PCAET* réalisé par la DREAL Nouvelle-Aquitaine apportant des éléments de cadrage.

#### *Recommandations DDTM 35*

La DDTM 35 proposent également aux EPCI de s'appuyer sur le document *Le bilan à mi-parcours des PCAET* réalisé la préfecture Loire Atlantique apportant des éléments de cadrage.

## DONNEES DISPONIBLES : GES, SEQUESTRATION CARBONE, POLLUANTS ATMOSPHERIQUES

Le PCAET, approuvé en 2023, a été élaboré sur la base des données officielles disponibles pour les années 2017-2018. En 2020, une évolution nationale des méthodes de calcul et des bases de données est intervenue, avec le passage de la base Ener'GES à la base TerriSTORY, diffusée par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne.

Pour la réalisation du bilan intermédiaire, les données officielles les plus récentes disponibles concernent l'année 2020 (à l'exception de la production d'énergies renouvelables, actualisée en 2024). Ainsi, **ce bilan ne permet pas d'analyser les évolutions de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2023-2025**. De plus, les données antérieures à 2020 ne reflètent pas l'impact du PCAET.

### GAZ A EFFET DE SERRE<sup>1</sup>

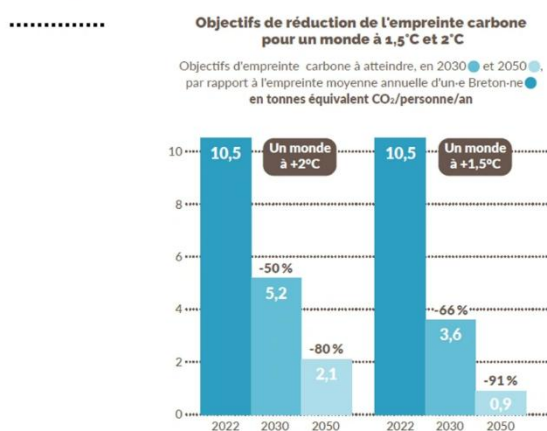
Les émissions de gaz à effet de serre sont responsables du changement climatique mondial. En Bretagne, même si la plupart des secteurs d'activités ont réduit leurs émissions depuis 2010, la consommation de carburants pour les transports et l'importance de l'élevage expliquent pourquoi la région émet encore beaucoup de gaz à effet de serre.

#### Gaz à effet de serre : de quoi parle-t-on ?

- Parmi ceux-ci, il y a la vapeur d'eau, présente naturellement dans l'atmosphère.
- En Bretagne, le dioxyde de carbone, plus connu sous sa forme chimique, CO<sub>2</sub>, est le gaz à effet de serre dont les émissions sont les plus fortes à cause de la combustion de pétrole, de gaz et de charbon, notamment dans les transports et les bâtiments.
- Le méthane (CH<sub>4</sub>) vient de la digestion des ruminants dont une grande part est élevée pour la production agricole (vaches, moutons, etc.).
- Le protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) est émis essentiellement lors des phénomènes de nitrification - dénitrification pour donner suite à la fertilisation azotée des sols cultivés par des engrais minéraux et des déjections des animaux d'élevages (fumiers, etc.).
- Enfin, les gaz fluorés sont liés au fonctionnement d'appareils de refroidissement (réfrigération, pompes à chaleur, climatisation, etc.).

L'effet de serre est impacté par le volume de chaque gaz dans l'atmosphère mais aussi par son pouvoir de réchauffement et sa durée de vie.

#### EMPREINTE CARBONE



Sources : Exlbase, INSEE, OEB, GIEC, CGGD

#### Comment évalue-t-on les émissions de gaz à effet de serre de la Bretagne ?

Comme ailleurs dans le monde, les Bretons et les Bretonnes émettent des gaz à effet de serre, à l'origine du changement climatique. Ils en émettent sur leur propre territoire (transports, chauffage, orientations et pratiques agricoles, etc.) ; mais aussi indirectement, à travers des produits importés (comme des aliments ou objets fabriqués ailleurs mais consommés ici). L'empreinte carbone, évaluée pour les Bretonnes et les Bretons par l'OEB, tient compte de ces exportations et des importations.

<sup>1</sup> Données : <https://bretagne-environnement.fr>

Les émissions territoriales sont évaluées grâce à l'inventaire spatialisé des émissions atmosphériques (ISEA), réalisé par l'association Air Breizh. Ces émissions, présentées dans cet article, ne peuvent pas être mesurées et leur évaluation comporte, à l'échelle locale, une certaine incertitude. Elles intègrent uniquement les sources d'émissions de gaz à effet de serre qui sont localisées sur le territoire breton, ainsi que les émissions associées à la production de l'électricité consommée en Bretagne.

## SEQUESTRATION CARBONE

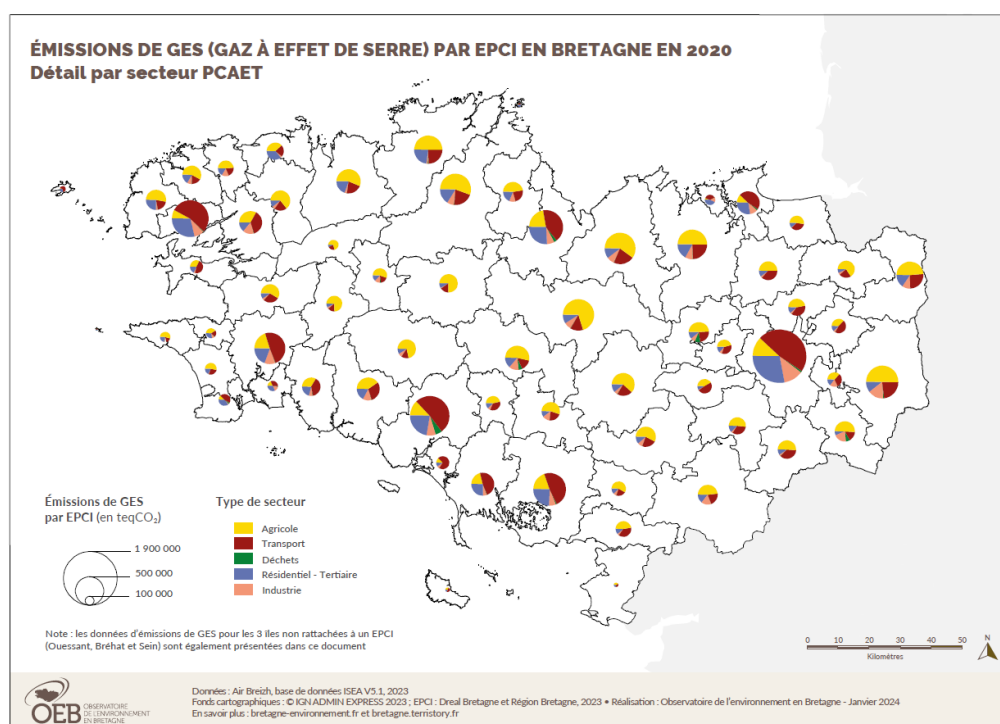
Dans le cadre des échanges avec les services instructeurs, il est demandé aux 3 EPCI de fournir des chiffres clés actualisés concernant le territoire. Les informations dont nous disposons proviennent principalement de l'Observatoire de l'Environnement Breton (OEB) et Terristiry. Or, les séries statistiques actuellement accessibles s'arrêtent à l'année 2022. Cette limite temporelle crée un décalage avec notre approbation intervenue en 2023, ce qui rend difficile la production d'indicateurs en phase avec la situation actuelle.

Au-delà de ce décalage, les moyens techniques et humains dont nous disposons ne permettent pas d'établir un diagnostic de cette nature à l'échelle de l'EPCI. La consolidation et l'actualisation des données nécessiteraient des ressources spécialisées qui ne sont pas mobilisables à ce stade.

Ces contraintes entraînent l'impossibilité de produire des chiffres clés actualisés et consolidés pour le territoire. Une analyse de ces données proposerait des conclusions obsolètes ou partielles, ne reflétant pas la réalité actuelle. Il est donc nécessaire de préciser ces limites dans le cadre méthodologique des échanges afin d'éviter toute interprétation erronée.

En l'état, les 3 EPCI ne sont pas en mesure de fournir un diagnostic territorial fondé sur des données récentes et consolidées. Les seules données disponibles ne permettent pas de répondre pleinement aux attentes exprimées. Cette situation appelle à une clarification auprès des services instructeurs et, à terme, à envisager des solutions pour améliorer la disponibilité et l'actualisation des données territoriales.

## POLLUANTS ATMOSPHERIQUES<sup>2</sup>



Sur le territoire du pays de Brocéliande, la pollution de l'air vient majoritairement de l'agriculture, des transports et du résidentiel et tertiaire. Les principaux polluants surveillés par la réglementation sont le dioxyde

<sup>2</sup> Données : <https://bretagne-environnement.fr/>

d'azote (NO<sub>2</sub>), l'ozone, les particules fines (PM10 et PM2,5) et le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>). Ils peuvent causer des problèmes respiratoires et cardiovasculaires. Plus de 2 000 décès pourraient être évités chaque année si l'air était plus pur. Il faut donc poursuivre les efforts pour réduire la pollution, surtout en vue des nouveaux critères réglementaires prévus pour 2030.

### **Quels impacts sur la santé ?**

#### **Panorama des principaux gaz polluants en Bretagne**

##### ➤ **66% des émissions de dioxyde d'azote viennent des transports**

Le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) est un gaz polluant qui se forme à haute température à partir de l'oxygène et de l'azote de l'air. En Bretagne, il est principalement produit par la combustion des énergies fossiles (voitures, chauffage, usines, incinérateurs., etc.).

C'est un gaz irritant pour les bronches, dangereux surtout pour les personnes asthmatiques et les enfants, car il augmente les risques d'infections respiratoires. Il contribue aussi à la formation d'ozone près du sol et à l'effet de serre.

##### ➤ **L'ozone : le polluant réglementé le plus problématique**

L'ozone (O<sub>3</sub>) est un polluant secondaire de l'atmosphère : il ne sort pas directement des moteurs ou des usines, mais se forme dans l'air quand certains polluants (oxydes d'azote et composés organiques volatiles) réagissent sous l'effet du soleil.

C'est un gaz irritant : il peut aller profondément dans les poumons, provoquer des irritations des yeux et des voies respiratoires, et même avoir des effets sur le cœur.

##### ➤ **Le chauffage domestique (surtout au bois) et l'agriculture sont les principales sources de particules fines**

Il existe deux types principaux de particules fines :

- PM10 : de taille inférieure à 10 micromètres. En Bretagne, elles proviennent pour moitié de l'agriculture, mais aussi du chauffage et des transports. Elles restent surtout dans le nez et les voies respiratoires supérieures.
- PM2,5 : plus petites (moins de 2,5 micromètres), elles pénètrent plus profondément dans les poumons. Dans la région, elles viennent à 55 % du secteur résidentiel et s'expliquent surtout par la combustion incomplète du bois et des carburants fossiles, mais aussi de réactions chimiques dans l'air liées à l'ammoniac agricole.

##### ➤ **La combustion d'énergies fossiles à l'origine des émissions de dioxyde de soufre**

En Bretagne, le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) est surtout émis par la combustion d'énergies fossiles (fioul, charbon, gazole, etc.), mais aussi par certaines activités industrielles. Il peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires (toux, asthme, gêne respiratoire). Il contribue aussi aux pluies acides, qui abîment les sols, les plantes et les bâtiments. Ce gaz est aussi un précurseur de particules fines, car il peut réagir avec d'autres polluants comme les oxydes d'azote dans certaines conditions.

##### ➤ **Environ 18% de l'ammoniac gazeux en France est produit en Bretagne**

En Bretagne, l'ammoniac gazeux (NH<sub>3</sub>) est à 97 % d'origine agricole (engrais azotés, élevage). Sa quantité dans l'air varie selon les conditions météorologiques et les zones agricoles.

Il n'est pas toxique pour la santé dans l'air ambiant si les concentrations sont inférieures à 500µg/m<sup>3</sup> (exposition chronique) et n'est pas encore réglementé dans le suivi de la qualité de l'air. Mais l'Europe demande désormais un suivi plus strict, surtout en milieu rural.

L'ammoniac peut réagir avec d'autres polluants (comme les NO<sub>x</sub> ou le dioxyde de soufre) pour former des particules fines PM2,5, qui sont dangereuses pour la santé.

### **Comment la qualité de l'air est-elle surveillée ?**

La surveillance de l'air (notamment les zones et les polluants à surveiller) est fixée par la réglementation nationale (le Code de l'environnement), et évolue selon les problématiques de qualité de l'air. Dans la région, c'est Air Breizh, association agréée de surveillance de la qualité Air en Bretagne, qui assure cette surveillance.



Envoyé en préfecture le 02/02/2026  
Reçu en préfecture le 02/02/2026  
Publié le  
ID : 035-243500618-20260126-2026\_11-DE

L'organisme s'appuie sur un maillage de stations de mesures et des simulations pour cartographier les émissions de polluants et évaluer l'exposition de la population à la pollution de l'air.

Pour le territoire du pays de Brocéliande, aucune station de mesure n'est actuellement en place. Seules les extrapolations de statistiques peuvent être envisagées en termes de suivi et d'évaluation de la qualité de l'air du territoire de Brocéliande Communauté.



# PCAET INITIAL | APPROUVE EN 2023

## ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Pour répondre au besoin de compréhension aisée de la stratégie des exemples d'action ou d'objectifs sont proposés à chaque orientation comme illustration. Ainsi, la stratégie prend la forme suivante :

**Les 7 orientations** sont l'armature principale de la stratégie et permettent de visualiser clairement les domaines dans lesquels il est nécessaire d'agir.

**Les axes** permettent pour chaque orientation de mieux cibler les secteurs ou pistes de travail pour les actions.

Pour accompagner la stratégie et évaluer de son efficacité, ainsi que celle du programme d'action, **des indicateurs ont été définis (voir partie Indicateurs du présent rapport).**

### Orientation 1 : La performance énergétique du parc bâti et des équipements : une priorité pour réduire rapidement et efficacement les besoins en énergie et les émissions de GES

Les particuliers et les professionnels du petit tertiaire : un public à accompagner  
 Améliorer la performance du patrimoine public et sa gestion  
 L'artisanat, les grandes entreprises de services et industrielles du territoire : des bonnes pratiques à mettre en œuvre

### Orientation 2 : Réduire la dépendance à la voiture et à la mobilité carbonée

Les déplacements du quotidien : de grands changements à opérer et à accompagner  
 Le transport des marchandises, un secteur à enjeux à la fois pour réduire les gaz à effets de serre, les nuisances sonores et améliorer la qualité de l'air

### Orientation 3 : Les énergies renouvelables : vers un territoire autonome et peu émetteur en 2050

Développer la production d'énergies renouvelables  
 Développer la récupération d'énergie

### Orientation 4 : L'Agriculture et filières bois, piliers fondamentaux de la transition écologique du territoire

Aller vers des systèmes d'exploitation durables, résilients et économes en énergie  
 Développer le stockage du carbone

### Orientation 5 : L'Écoresponsabilité, maître mot des pratiques quotidiennes

Faire de l'économie circulaire et du réemploi une des sources principales d'approvisionnement local  
 Aller vers des modes d'alimentation et de consommation résilients  
 Des politiques publiques intégrant les enjeux du changement climatique et de ses conséquences  
 Mieux gérer les déchets et réduire leur production

### Orientation 6 : Le territoire face aux nouveaux enjeux : répondre aux défis de l'adaptation et de la résilience

Intégrer des mesures d'adaptation et de résilience dans les politiques d'aménagements  
 Gérer les risques d'évènements exceptionnels, leur augmentation et leur fréquence, conséquence du changement climatique  
 Gestion et développement des milieux et écosystèmes naturels

### Orientation 7 : Une gouvernance efficace et une évaluation régulière pour un territoire agile

Coordonner un pilotage entre les communes, les EPCI et le Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande qui permette une opérationnalité et un suivi-commun  
 Sensibiliser et mettre en place une animation territoriale climat-air-énergie

# RAPPEL DE LA STRUCTURATION DES PROGRAMMES D' ACTIONS

## TYPES DE FICHES

Les programmes d'action sont constitués de quatre types de fiche :

- **Les fiches actions individuelles** : Comme leur nom l'indique, elles sont liées à une intercommunalité, qui poursuit un objectif particulier avec sa propre méthodologie.  
Code pour les références : **MC** (Montfort Communauté) - **CCSMM** (CC Saint Méen Montauban) - **BC** (Brocéliande Communauté)
- **Les fiches actions « communes »** : actions où au moins deux intercommunalités visent un objectif commun dans l'application de leur action, mais avec des méthodologies et des temporalités différentes.  
Code pour les références : **FAC** (Fiche Action Commune)
- **Les fiches actions « mutualisées »** : les trois intercommunalités, ou une structure extérieure, travaillent ensemble à la mise en œuvre de ladite action. Cela consiste à regrouper des moyens financiers et/ou humains et/ou organisationnels, afin d'optimiser l'efficacité de mise en œuvre et l'impact d'un projet.  
Code pour les références : **FAM** (Fiche Action Mutualisée)
- **Les fiches projets** : elles correspondent à des thématiques ou des pistes d'actions identifiées lors des travaux d'élaboration du PCAET, mais dont le niveau de maturité ne permet pas encore une planification opérationnelle en tant que fiche action. Les fiches projets ont vocation à être approfondies ultérieurement et, le cas échéant, à évoluer vers des fiches actions.  
Code pour les références : **FP** (Fiche Projet)

## TEMPORALITE DES FICHES ACTIONS

Pour chaque fiche action, un ordre de priorité est donné ; celui-ci se réfère au code ci-dessous :

- ★★★- Action lancée au cours des trois premières années du PCAET
- ★★ - Action lancée pendant le premier PCAET
- ★ - Action lancée selon les opportunités

Le programme d'actions, tel qu'il a été approuvé le 27 février 2023 en conseil communautaire, comporte **38 actions** réparties comme suit :

- 8 actions MUTUALISÉES aux 3 EPCI
- 23 actions COMMUNES entre a minima 2 EPCI
- 5 actions INDIVIDUELLES portées par Brocéliande Communauté
- 2 actions au stade PROJET



## TABLEAU DE BORD DES ACTIONS | APPROUVE EN 2023

OR.	Renvoi stratégie	Action		Nom de l'action	Priorité	Calendrier prévisionnel				
		N°	Type			2022	2023	2024	2025	2026
1. BATI ET EQUIPEMENTS	I.1	1	FAM	Ouvrir un Service Public de Performance Energétique de l'Habitat : <i>Conseil Renov'Energie</i>	★★★					
	I.1	2	FAC	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et OPAH-Renouvellement Urbain (OPAH-RU)	★★★					
	I.1	3	FP	SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie						
	I.2	4	FAC	Lancer une étude d'opportunité pour la mise en place d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP)	★★★					
	I.2	5	FAC	Elaborer une stratégie patrimoniale de performance énergétique et de développement des énergies renouvelables	★★★					
	I.2	6	FAC	Faire preuve d'exemplarité dans la conception et le fonctionnement des bâtiments publics, neufs ou rénovés	★★★					
	I.3	7	FAM	Sensibiliser les entreprises à des rénovations et constructions écoresponsables	★★★					
	I.3	8	FAM	Encourager et accompagner la montée en compétence des métiers de la construction	★★★					
2. MOBILITES	II.1	9	FAM	Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire sur leurs pratiques de mobilités	★★★					
	II.1	10	FAC	Accompagner, développer et animer la pratique du coworking	★★★					
	II.1	11	FAC	Communiquer, sensibiliser et encourager la pratique du covoiturage auprès des habitants	★★★					
	II.1	12	FAC	Promouvoir la pratique cyclable et les mobilités actives	★★★					
	II.1	13	FAC	Renforcer et promouvoir les transports en commun	★★★					
	II.1	14	FAC	Déploiement des bornes de recharge de véhicule (SDIRVE - Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques)	★★★					
	II.1	15	FAC	Elaborer une stratégie de mobilité	★★★					
	II.1	16	FAC	Promouvoir une mobilité durable et décarbonée auprès des agents de la collectivité	★★★					
	II.1	17	BC	Favoriser la démobilité en s'appuyant sur les services publics de proximité et les équipements existants	★★					
3. EnR	III.1	19	FAM	Réalisation d'une planification énergétique territoriale	★★★					
	III.1	20	FAC	Développer les installations photovoltaïques en ombrières, au sol ou en toiture	★★★					
	III.1	21	BC	Mise en place d'un observatoire de la production d'énergie solaire	★★★					
4. AGRICULTURE / FILIERE BOIS	IV.1	22	FAC	Mettre en place un dispositif d'aide à l'installation en agriculture selon des critères d'écoconditionnalités	★★					
	IV.1	23	FAC	Adhésion au groupement de commande Terres de Sources®	★★★					
	IV.1	24	BC	Réaliser l'enquête Clim'activ sur le territoire, portée par la Chambre d'Agriculture	★★					
	IV.1	25	FP	Mener une démarche pour le développement de la filière bois en pays de Brocéliande						
	IV.2	26	FAC	Poursuivre, pérenniser et assurer une montée en puissance des actions menées dans le cadre du programme Breizh Bocage	★★★					
5. ECO RESPONSABILITES	V.1/V.2	27	FAM	Lancer le programme « Territoire Économique en Ressources » (TER)	★★★					
	V.3	28	FAC	Inciter les associations à engager une démarche éco-responsable	★					
	V.3	29	FAC	Elaborer une politique d'achat écoresponsable	★★★					
	V.3	30	FAM	Définir une stratégie de tourisme durable sur le territoire de « Destination Brocéliande »	★					
	V.4	31	FAC	Pérenniser les actions de prévention des déchets menées par les EPCI et lancer le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	★★★					
6. ADAPTATION ET RESILIENCE	VI.1	32	FAC	Stratégie territoriale consacrée à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre des contrats territoriaux de bassin versant	★★★					
	VI.1	33	FAC	Favoriser la nature en ville, créer des îlots de fraîcheur, végétaliser les zones urbaines	★					
	VI.2	34	FAC	Créer un observatoire de la qualité de l'air	★★					
	VI.3	35	BC	Programme « Agir pour la Biodiversité en Brocéliande n°2 »	★★★					
7. GOUVERNANCE / EVAL	VII.1	36	FAC	Mise en œuvre d'une gouvernance locale Climat Air Énergie	★★★					
	VII.1	37	FAM	Gouvernance : Renforcer la coopération entre les trois EPCI du pays de Brocéliande dans la mise en œuvre de leur PCAET	★★★					
	VII.2	38	FAC	Mettre en œuvre des animations territoriales et de sensibilisation sur le climat, l'air et l'énergie	★★★					

# BILAN A MI-PAROURS DU PCAET | 2025

## ÉVOLUTION DU CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

### STRATEGIE NATIONALE BAS CARBONE 2 ET 3

À mi-parcours de son Plan Climat Air Énergie Territorial, Brocéliande Communauté trace les contours d'un territoire résolument engagé sur la voie de la neutralité carbone, en résonance directe avec les orientations de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).

Face aux effets déjà sensibles du changement climatique — sécheresses, îlots de chaleur, vulnérabilités agricoles — le territoire a su mobiliser ses forces : réduction des émissions via la rénovation énergétique et les mobilités douces, planification d'une sobriété énergétique active, structuration d'un mix énergétique renouvelable encore émergent mais ambitieux, et valorisation des puits de carbone naturels à travers une agriculture plus vertueuse.

L'adaptation aux aléas climatiques s'installe peu à peu dans l'aménagement, la gestion de l'eau et les politiques publiques, tandis que la lutte contre la pollution de l'air se conjugue avec une attention croissante à la santé.

Plus encore, la communauté de communes ancre la transition dans les comportements, les habitudes, la gouvernance et les choix quotidiens de ses habitants. Si les défis restent nombreux — notamment en matière de mesure, d'accélération des projets et de suivi d'impact — le territoire incarne déjà, dans ses actions comme dans son esprit, les fondements d'une transition climatique profonde, humaine et alignée avec les objectifs nationaux.

Le PCAET avant le bilan à mi-parcours de la collectivité a été élaboré dans le cadre de la SNBC-1, avec des objectifs ambitieux mais adaptés à la temporalité et aux moyens d'une intercommunalité de taille modeste. A l'heure du bilan à mi-parcours, la SNBC-3 est en cours de finalisation, portant des exigences renforcées en matière de neutralité carbone.

Cette évolution rapide des objectifs nationaux souligne l'écart croissant entre les ambitions climatiques et les capacités opérationnelles des petits EPCI, qui peinent à franchir seuls une marche aussi haute sans accompagnement renforcé, ingénierie dédiée et mutualisation des efforts.

### CONTEXTE NATIONAL ET EVENEMENTS MARQUANTS DEPUIS L'ADOPTION DU PCAET

Le calendrier de mise en œuvre du PCAET de Brocéliande Communauté, comme pour de nombreux EPCI, a été fortement impacté par des aléas politiques et contextuels majeurs. La **crise sanitaire** liée à la COVID-19 a mobilisé durablement les services et les élu-es sur la gestion de l'urgence, ralentissant les dynamiques de transition engagées.

À cela s'est ajoutée la **guerre en Ukraine** en début d'année 2022, qui a bouleversé les équilibres énergétiques et fragilisé les capacités d'action locales, en particulier sur les volets liés à l'énergie et aux approvisionnements.

Ces événements ont contribué à désorganiser les priorités politiques et techniques, générant un retard structurel dans le déploiement des actions climat. Pour des intercommunalités de taille modeste, ces chocs successifs ont rendu d'autant plus difficile l'atteinte des trajectoires ambitieuses fixées à l'échelle nationale.

Par ailleurs, en fin d'année 2023, dans le cadre de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 (dite **loi APER** - Accélération de la Production des Énergies Renouvelables), les communes ont été invitées à identifier des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) sur leur territoire. L'objectif de cette obligation était de donner aux collectivités locales la capacité d'orienter stratégiquement le déploiement des projets d'énergies renouvelables — qu'il s'agisse de photovoltaïque, d'éolien, de biomasse, de géothermie, ou d'autres filières — en définissant des secteurs « favorables » et « prioritaires » pour ces implantations. Cette démarche devait s'appuyer sur une concertation locale (habitants, conseil municipal, éventuellement l'intercommunalité), suivie d'une délibération et de la transmission de la cartographie correspondante au référent préfectoral, afin d'inscrire ces zones dans une logique de planification territoriale cohérente.



## **SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET) REVISE**

Dans le contexte d'un bilan à mi-parcours de son PCAET, Brocéliande Communauté ancre résolument sa stratégie dans l'avenir en intégrant les grandes orientations régionales HEOL Breizh (solaire) et AVEL Breizh (éolien).

Grâce à l'étude de planification énergétique territoriale menée en partenariat avec Montfort Communauté et la Communauté de communes Saint-Méen Montauban, le territoire affine aujourd'hui sa vision : mieux connaître ses potentiels, identifier des zones favorables au déploiement, et planifier le développement d'un mix renouvelable diversifié.

Les ambitions régionales fixent un cap clair : multiplier la production solaire par huit d'ici 2040, renforcer l'éolien terrestre avec des projets exemplaires et locaux. Brocéliande Communauté entend s'inscrire pleinement dans cette dynamique, en s'appuyant sur une démarche participative, une ingénierie mutualisée, et l'appui de partenaires techniques (Inddigo, AILE, Énergies Ouvertes). À l'horizon 2030, l'enjeu est de faire émerger des projets solaires sur toiture ou au sol, portés par les collectivités ou les citoyens, mais aussi d'initier des projets éoliens à gouvernance locale, en lien avec AVEL Breizh.

En projetant ces actions concrètes, la communauté de communes se dote des leviers pour faire des énergies renouvelables un pilier de son autonomie énergétique et un moteur de sa transition, au service d'un territoire plus sobre, résilient et aligné avec les trajectoires climatiques régionales et nationales.

### **VIGILANCES QUANT AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Le développement des énergies renouvelables doit être conduit avec une attention particulière afin d'éviter toute dégradation des autres composantes de l'environnement. Les projets devront préserver la qualité des eaux, limiter les impacts sur l'air, protéger la biodiversité et les continuités écologiques, et maîtriser l'artificialisation des sols. Cette vigilance est indispensable pour garantir que la transition énergétique renforce réellement la résilience du territoire sans compromettre l'équilibre de ses milieux naturels. Même si le territoire n'est pas directement concerné par certaines règles spécifiques du SAGE Vilaine actuellement en révision, les enjeux de protection de l'eau, de résilience des milieux et d'adaptation au changement climatique demeurent centraux dans la construction d'une stratégie territoriale durable.

### **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) | REVISION EN COURS**

À mi-chemin de la mise en œuvre de son PCAET, Brocéliande Communauté croise aujourd'hui ses ambitions climatiques avec la révision en cours du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Brocéliande, amorcée fin 2022. Ce document stratégique, qui fixe les grandes orientations d'aménagement pour les deux décennies à venir, constitue un levier essentiel pour ancrer la transition écologique dans le projet de territoire.

Le SCoT approuvé en 2017, encore en vigueur, a posé les fondations d'un aménagement équilibré et durable, mais il nécessite désormais une actualisation profonde pour intégrer les exigences nouvelles introduites par la loi Climat et Résilience d'août 2021. Celle-ci impose notamment une réduction de l'artificialisation des sols, une meilleure adaptation aux effets du changement climatique, et une planification plus sobre et résiliente des mobilités, de l'habitat et de l'énergie.

Dans ce contexte, le bilan du PCAET apporte une matière précieuse pour alimenter cette révision : il éclaire les dynamiques en cours, identifie les freins, et met en lumière les leviers d'action opérationnels pour accélérer la transition énergétique. Il permet ainsi d'ancrer les enjeux climatiques au cœur du futur SCoT, en veillant à leur articulation avec les documents d'urbanisme locaux (PLU/PLUi) et les projets d'aménagement.

Pour Brocéliande Communauté, l'enjeu est clair : faire du SCoT révisé un cadre cohérent et ambitieux, capable de traduire dans l'espace les trajectoires climatiques fixées à l'échelle intercommunale, et d'aligner durablement planification territoriale et action climatique.

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DU PCAET

S'appuyant sur les nombreuses initiatives engagées localement, l'élaboration du PCAET de Brocéliande Communauté a permis d'aller plus loin dans les ambitions du territoire et de créer un outil opérationnel et stratégique pour la mise en place d'actions et leurs suivis dans les domaines clefs de la transition énergétique et écologique au niveau local à travers les domaines suivants :

- L'aménagement et l'urbanisme ;
- Les énergies renouvelables ;
- Les mobilités durables ;
- La biodiversité.

Les résultats de l'évaluation à mi-parcours sont détaillés ci-après.

### CONTEXTE LOCAL

Brocéliande Communauté joue un rôle de coordinateur et d'animateur du PCAET. Chaque action est suivie de sa mise en application au suivi de son évolution jusqu'à son évaluation. L'EPCI conseille et accompagne l'ensemble des acteurs locaux dans la transition énergétique et écologique afin de répondre aux enjeux environnementaux.

Les élu-es communautaires et communaux, ainsi que les différents pôles de l'EPCI (urbanisme, mobilité, aménagement, développement économique, environnement / transition énergétique et services supports), sont mobilisés sur ces sujets au quotidien et s'attachent à la réalisation des actions du PCAET.

Pour mener à bien ce PCAET, les élu-es ont fait le choix stratégique de porter des actions adaptées au territoire et à ses spécificités, d'intégrer des compétences d'ingénierie en interne et de limiter le recours à des bureaux d'études extérieurs, sauf pour des besoins d'études très spécifiques (exemple de l'étude de planification énergétique) ou à des phases d'études (exemple de l'animation de la concertation en matière de mobilités) de manière à conserver la connaissance des diagnostics et l'historique des actions.

### TABLEAU DE BORD | CLE DE LECTURE

- Avancement réalisé avec l'appui des services pilotes des actions.
- Statut de l'avancement tenant compte des statuts de la plateforme Territoires en Transitions (TETE) :

A venir	A discuter	En cours	Réalisé	En retard	En pause	Abandonné	Bloqué
---------	------------	----------	---------	-----------	----------	-----------	--------

NB : Une action qui est réalisée et qui se tient en continu est finalement qualifiée « *En cours* ». C'est notamment le cas des actions qui portent sur de la sensibilisation de publics et/ou d'animation.

Par ailleurs, le tableau de bord ci-après informe du **devenir de l'action**, à savoir si elle fait l'objet :

- **D'une suppression** (action abandonnée par exemple)
  - ▶ Mention indiquée dans le tableau de bord : **Action supprimée**
  - ▶ Action non reprise dans le tableau de bord de la 2<sup>ème</sup> période du PCAET.
- **D'un maintien** pour poursuivre sa mise en œuvre les 3 prochaines années.
  - ▶ Mention indiquée dans le tableau de bord : **Action maintenue**
  - ▶ Action reprise dans le tableau de bord de la 2<sup>ème</sup> période du PCAET.
- **D'une reformulation** pour précision ou modification à la marge du contenu.
  - ▶ Mention « **Reformuler en** » indiquée dans le tableau de bord.
- **D'un arrêt** de l'action puisque celle-ci est réalisée
  - ▶ Mention indiquée dans le tableau de bord : **Action terminée**
  - ▶ Action non reprise dans le tableau de bord de la 2<sup>ème</sup> période du PCAET.

De nouvelles actions sont ajoutées (numérotation xx.1, xx.2), notamment quand il s'agit d'une action qui découle d'une action déjà inscrite en 2023.

- ▶ Mention indiquée dans le tableau de bord : **Nouvelle action**

## TABLEAU DE BORD | SUIVI DES ACTIONS

### OR1. BATI ET EQUIPEMENTS

Action		Intitulé de l'action	Priorité initiale	Etat d'avancement de l'action	
N°	Type			Statut	Point de situation / Suivi
1	FAM	Ouvrir un Service Public de Performance Energétique de l'Habitat ( <i>Conseil Rénov'Energie</i> )	★★★	Réalisé	<p><b>Action terminée</b>   Le Service Public de Performance Énergétique a ouvert en octobre 2021, prenant le nom de <i>Conseil Rénov'Energie</i>.</p> <p>En 2025, pour donner suite aux évolutions réglementaires, il prend le nom de <i>Conseil Rénov'Habitat</i> prenant en compte à la fois les sujets de rénovation énergétique et d'adaptation du logement. Le service étant ouvert, cette fiche est considérée terminée. La continuité est maintenant d' « accompagner la rénovation énergétique des logements privés via la convention de pacte territorial France Rénov' » (objet de la nouvelle action n°1.1).</p>

#### ► Ajout d'une nouvelle action pour le suivi de l'action n°1 :

1.1	BC	Accompagner la rénovation énergétique des logements privés via la convention de pacte territorial France Rénov			<p><b>Nouvelle action</b>   La présence d'un <i>Conseil Rénov'Habitat</i> sur le territoire permet un accompagnement des particuliers par différents outils pour la rénovation énergétique, mais pas que (adaptation du logement et habitat indigne également). Ces différents outils (dont le Bricobus) sont inscrits dans la convention du pacte territorial entre Brocéliande Communauté et l'ANAH.</p> <p><b>Durée de l'action</b>   01.01.2025 &gt; 31.12.2027</p> <p><b>Type de fiche</b> : Bien qu'il soit porté par le SMPB pour le compte des 3 EPCI, le <i>Conseil Rénov'Habitat</i> repose sur la convention du pacte territorial signé par chacun des territoires avec l'ANAH.</p>
-----	----	--	--	--	--

2	FAC	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'OPAH-Renouvellement Urbain (OPAH-RU)  <b>Reformuler en :</b> Réaliser une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'OPAH-Renouvellement Urbain (OPAH-RU)	★★★	Réalisé	<p><b>Volet OPAH : Action supprimée</b>   Les OPAH ont été remplacées par un nouveau dispositif de contractualisation : le SPRH (renvoi vers action n°1.1).</p> <p><b>Volet OPAH-RU : Action supprimée</b>   Au regard de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH, il a été politiquement fait le choix de ne pas activer le dispositif car les résultats présentaient un faible potentiel de bâtis concernés par un renouvellement urbain sur le territoire.</p> <p>Reformulation de l'intitulé car l'étude pré-opérationnelle a été réalisée, mais elle n'a pas été suivie de la mise en place des dispositifs cités.</p>
3	BC	SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie	À définir	A discuter	<p>Cette fiche était une fiche projet lors de l'approbation du PCAET. N'ayant pas été mise en œuvre, ni même discutée par les élu-es, cette fiche reste dans le programme d'actions de la 2ème partie du PCAET.</p> <p><b>Modification du type de fiche</b> : passage de projet à action, avec la proposition d'un statut « à discuter » par les élu-es du mandat 2026-2032.</p> <p>Suite à l'étude de précarité énergétique, cette action pourrait passer à l'échelle départementale avec une contribution financière des EPCI.</p>
4	FAC	Lancer une étude d'opportunité pour la mise en place d'un Conseil en Énergie Partagé (CEP)	★★★	Réalisé	<p><b>Action terminée</b>   L'étude d'opportunité a été réalisée, mais le projet de mise en place du service n'a pas abouti car aucun accord n'a été trouvé sur la répartition des financements entre communes et intercommunalités. Pour autant, le besoin demeure : les communes, les plus petites notamment, souhaitent être accompagnées car l'absence de CEP les prive d'un accompagnement technique et financier, surtout celui du SERENE (SDE 35).</p>
5	FAC	Elaborer une stratégie patrimoniale de performance énergétique et de développement des énergies renouvelables	★★★	En cours	<p><b>Action supprimée</b>   Action intégrée dans la nouvelle action n°4.1.</p>



► Ajout d'une nouvelle action répondant à l'action n°4 et intégrant la n°5 :

4.1	BC	Mettre en place le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) ou service équivalent pour accompagner et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale de performance énergétique des bâtiments publics (y compris de développement d'énergie renouvelable)			<p><b>Nouvelle action</b>   Le pôle technique de BC traite de ces sujets (économies d'énergie, projets d'énergie renouvelable, etc...), de par la connaissance des consommations énergétiques des bâtiments publics communautaires et l'identification des travaux de rénovation ou de performance énergétique à engager.</p> <p>La fiche n°4.1 intègre à la fois les suites données à l'action n°4 sur le CEP et l'action n°5 relevant de la stratégie patrimoniale de performance énergétique des bâtiments publics.</p> <p>L'action n°5 est donc supprimée.</p> <p>Elle fait aussi le lien avec le schéma directeur des énergies renouvelables (action n°19.1).</p> <p><b>Durée de l'action</b>   2026 &gt; 2028</p>
-----	----	--	--	--	---

6	FAC	Faire preuve d'exemplarité dans la conception et le fonctionnement des bâtiments publics, neufs ou rénovés	★★★	Réalisé	<p><b>Action maintenue</b>   Construction de 3 bâtiments communautaires neufs en éco-conception et fonctionnement entre 2019 et 2025. L'objectif est de prendre exemple sur ces 3 expériences de construction et de systématiser ces modèles pour les futurs bâtiments ou rénovations.</p> <p><b>Durée de l'action</b>   Action en continu.</p> <p><b>Priorité non actualisée</b></p>
---	-----	--	-----	---------	---

► Ajout d'une nouvelle action venant compléter l'exemplarité citée dans l'action n°6 :

6.1	FAC	Fourniture en énergie verte des bâtiments publics communautaires			<p><b>Nouvelle action</b>   Cette action vise à souscrire auprès d'un fournisseur en énergie une part d'énergie de source renouvelable pour alimenter les bâtiments de la communauté de communes.</p> <p><b>Durée de l'action</b>   2024 &gt; 2028</p>
-----	-----	--	--	--	--

7	FAM	Sensibiliser les entreprises à des rénovations et constructions écoresponsables	★★★	En pause	<p><b>Action maintenue</b>   Les ressources humaines dédiées au service développement économique en charge de cette action n'ont pas été suffisantes pour faire face à la mise en œuvre de l'action. Suite à l'ouverture du <i>Repaire</i> (site dédié aux dynamiques économiques avec et pour les entreprises), les hypothèses d'actions seront reconsidérées et à travailler avec les élu·es du mandat 2026-2032 et en lien avec l'engagement de BC dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT).</p> <p>Cette action fusionne avec l'action n°8 &gt; nouvelle action n°7.1.</p> <p><b>Durée de l'action</b>   Action non démarrée</p> <p><b>Priorité non actualisée</b></p>
8	FAM	Encourager et accompagner la montée en compétence des métiers de la construction	★★★	En pause	<p><b>Action maintenue</b>   Idem action n°7</p> <p>Cette action fusionne avec l'action n°7 &gt; nouvelle action n°7.1.</p> <p><b>Durée de l'action</b>   Action non démarrée</p> <p><b>Priorité non actualisée</b></p>

► Ajout d'une nouvelle action répondant à la fusion de l'action n°7 et n°8 :

7.1	BC	Sensibiliser, encourager et accompagner la montée en compétence des entreprises (domaine de la rénovation et de la construction écoresponsables)			<p><b>Nouvelle action</b>   Cette action s'articule autour de 2 niveaux d'ambition : un 1<sup>er</sup> niveau portant sur la sensibilisation et l'information des entreprises, le 2<sup>nd</sup> niveau sur l'accompagnement et la formation des acteurs du domaine de la rénovation et de la construction éco-responsables. La mise en avant du pôle entrepreneurial, <i>Le Repaire</i>, dans cette action est un atout et un exemple en matière de construction performante.</p> <p>Cette action reste à discuter, notamment au regard des actions prioritaires qui seront identifiées lors de la construction de la feuille de route opérationnelle du Contrat d'Objectifs Territorial (COT).</p> <p><b>Durée de l'action</b>   2024 &gt; 2028</p>
-----	----	--	--	--	---



## OR2. MOBILITES

En 2025, le Syndicat Bretagne Mobilité a été créé à l'échelle régionale. La gouvernance va s'organiser à cette échelle et sera déclinée au sein des bassins de mobilité qui pourront porter des projets et mobiliser des financements. Certaines actions à venir devront donc être discutées dans ce cadre.

Par ailleurs, Brocéliande Communauté participe aux échanges organisés dans le cadre du contrat de coopération métropolitain pour certains sujets Mobilités.

9	FAM	Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire sur leurs pratiques de mobilités	★★★	En pause	<b>Action maintenue</b>   Idem action n°7 et 8. Aussi travaillée dans le cadre du PdMS ( <i>action n°8</i>   <i>Inciter au changement de pratique de mobilité</i> ) <b>Priorité non actualisée</b>
10	FAC	Communiquer, sensibiliser et encourager la pratique du covoiturage auprès des habitants	★★★	En cours	<b>Action maintenue</b>   Travaillée dans le cadre du PdMS ( <i>action n°6</i>   <i>Développer de nouveaux services de covoiturage et communiquer sur l'existant et action n°8</i>   <i>Inciter au changement de pratique de mobilité</i> ). Ouverture de 2 lignes de covoiturage spontané Covoit'Go (Maxent ↔ Plélan-le-Grand ↔ Saint-Péran), dont une étendue vers Montfort Communauté et 1 ligne Paimpont ↔ Plélan-le-Grand en projet. <b>Durée de l'action</b>   Action en continu <b>Priorité non actualisée</b>
11	FAC	Accompagner, développer et animer la pratique du coworking	★★★	En cours	<b>Action maintenue</b>   Ouverture d'un espace de coworking au pôle entrepreneurial de Brocéliande ( <i>Le Repaire</i> ) le 01.09.25. <b>Durée de l'action</b>   Action en continu <b>Priorité non actualisée</b>
12	FAC	Promouvoir la pratique cyclable et les mobilités actives	★★★	En cours	<b>Action maintenue</b>   Réalisation de 2 circuits cyclables inaugurés en septembre 2023. D'autres circuits sont en cours de réalisation. Travaillée dans le cadre du PdMS ( <i>action n°1</i>   <i>Aménager des nouvelles liaisons cyclables sécurisées, action n°2</i>   <i>Planifier le développement et la sécurisation des mobilités actives et action n°3</i>   <i>Mise en place de service vélo</i> ). Un schéma directeur cyclable est en cours d'élaboration. <b>Durée de l'action</b>   Action en continu <b>Priorité non actualisée</b>
13	FAC	Renforcer et promouvoir les transports en commun	★★★	Réalisé	<b>Action maintenue</b>   Ouverture d'une ligne de TC en janvier 2023, en collaboration avec Oust à Brocéliande Communauté et Redon Agglomération. Travaillée dans le cadre du PdMS ( <i>action n°4</i>   <i>Cœuvrer pour une amélioration du service BreizhGo et action n°5</i>   <i>Étudier la mise en place d'une navette intercommunale</i> ). Brocéliande Communauté a renouvelé la pérennité de cette ligne pour une durée de 10 ans supplémentaires via une convention avec la Région Bretagne (validation en conseil communautaire du 03.11.2025) <b>Durée de l'action</b>   Action en continu <b>Priorité non actualisée</b>
14	FAC	Déploiement des bornes de recharge de véhicule (SDIRVE - Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques)	★★★	En cours	<b>Action maintenue</b>   Adhésion au groupement de propriétaires fonciers pour le déploiement des IRVE, via la création d'un AMI par le SDE35. Travaillée dans le cadre du PdMS ( <i>action n°7</i>   <i>Accompagner le développement des IRVE</i> ). <b>Durée de l'action</b>   Action en continu <b>Priorité non actualisée</b>
15	FAC	Elaborer une stratégie de mobilité	★★★	Réalisé	<b>Action terminée</b>   La stratégie de mobilité se traduit au travers d'un Plan de Mobilité simplifié (PdMS) qui fait suite à un diagnostic en interne et dont les actions sont à déployer sur le territoire (objet de la nouvelle action n°15.1).

### ► Ajout d'une nouvelle action pour le suivi de l'action n°15 :

15.1	BC	Au travers le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS), favoriser les mobilités durables et faciliter l'accès des habitants à des offres de mobilité pour réduire l'impact des déplacements sur le territoire			<b>Nouvelle action</b>   Mise en œuvre opérationnelle des actions en faveur de la mobilité sur le territoire. <b>Durée de l'action</b>   2024 > 2028
------	----	--	--	--	---



16	FAC	Promouvoir une mobilité durable et décarbonée auprès des agents de la collectivité	★★★	Réalisé	<b>Action maintenue</b>   Le Forfait Mobilité Durable et le télétravail sont en vigueur. <b>Durée de l'action</b>   Action en continu <b>Priorité non actualisée</b>
17	BC	Favoriser la démobilité en s'appuyant sur les services publics de proximité et les équipements existants	★★	Réalisé	<b>Action maintenue</b>   Maison France Services créée, espaces jeux du RPE et permanences du PAE + navette des médiathèques sont des services de proximité en place. <b>Durée de l'action</b>   Action en continu <b>Priorité actualisée en ★★★</b>
18	BC	Mener une réflexion sur l'élaboration d'un schéma logistique avec les acteurs du transport routier de marchandises	★	A discuter	<b>Action maintenue</b>   Action à discuter par les élu-es du mandat 2026-2032.

### OR3. ÉNERGIES RENOUVELABLES

19	FAM	Réalisation d'une planification énergétique territoriale	★★★	Réalisé	<b>Action terminée</b>   L'étude de planification énergétique territoriale a été menée en concertation avec les élu-es, les partenaires et les habitants entre 2023 et 2025. La stratégie de développement de la production d'EnR est ainsi identifiée par filière, avec un objectif de production chiffré. Un <b>schéma directeur des énergies renouvelables</b> a été validé en conseil communautaire du 22.09.2025 (objet de la nouvelle action n°19.1). <b>Durée de l'action</b>   06.2023 > 09.2025 <b>Priorité non actualisée</b>
----	-----	--	-----	---------	---

#### ► Ajout de 3 nouvelles actions pour le suivi de l'action n°19 :

19.1	BC	Atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur les actions du schéma directeur - volet Développement des FILIERES			<b>Nouvelle action</b>   Vise à déployer de manière opérationnelle les actions du schéma directeur des énergies renouvelables. 13 actions y sont inscrites dont 6 dédiées au développement des filières de production d'énergie renouvelable (éolien, solaire, bois énergie, méthanisation, etc) pour lesquelles une majorité consiste à décliner les chartes existantes (charte de la méthanisation, charte sur l'éolien par exemple). <b>Durée de l'action</b>   2025-2028
19.2	BC	Atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur les actions du schéma directeur - volet ACCOMPAGNEMENT			<b>Nouvelle action</b>   Vise à déployer de manière opérationnelle les actions du schéma directeur des énergies renouvelables. 13 actions y sont inscrites dont 5 dédiées à l'accompagnement au développement de projets EnR, en lien notamment avec le patrimoine bâti public. <b>Durée de l'action</b>   2025-2028
19.3	BC	Atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur les actions du schéma directeur - volet GOUVERNANCE			<b>Nouvelle action</b>   Vise à déployer de manière opérationnelle les actions du schéma directeur des énergies renouvelables. 13 actions y sont inscrites dont 2 dédiées à la gouvernance liée au développement des projets EnR sur le territoire, comme la proposition de prise de participation financière au capital ou la coordination du développement des énergies renouvelables en milieu rural et agricole. <b>Durée de l'action</b>   2025-2028



20	FAC	Développer les installations photovoltaïques en ombrières, au sol ou en toiture	★★★	En cours	<p><b>Action maintenue</b>   L'étude de potentiel a été réalisée par le SDE35 en juin 2023, puis transmis aux communes pour qu'elles s'emparent des potentialités d'équipement (ombrières ou sur toiture) à déployer sur la commune.</p> <p>Entre 2023 et 2025, BC a construit 2 bâtiments éco-conçus et exemplaires en matière de transition écologique, qui présentent une production d'énergie solaire en toiture.</p> <p>Cette action correspond à la fiche n°4 sur le PV du schéma directeur des énergies renouvelables (objet de la nouvelle action n°19.1).</p>
21	BC	Mise en place d'un observatoire de la production d'énergie solaire	★★★	En cours	<p><b>Action maintenue</b>   Une analyse des données d'urbanisme a été effectuée pour 2023 et 2024, donnant lieu à une évolution comparative de la production sur le territoire, et par commune.</p> <p>Cette évolution comparative est à poursuivre pour les années antérieures à 2023 et pour les prochaines années.</p> <p><b>Durée de l'action</b>   Action en continu  <b>Priorité non actualisée</b></p>

#### OR4. AGRI /FILIERE BOIS

22	FAC	Mettre en place un dispositif d'aide à l'installation en agriculture selon des critères d'éco-conditionnalités	★★	Réalisé	<p><b>Action terminée</b>   Ne disposant pas de ce type d'aide auparavant, l'EPCI a validé la mise en place du dispositif d'aide en conseil communautaire de mai 2025, avec une validation de la commission permanente de la Région en juillet 2025.</p> <p>Il s'agit maintenant d'accompagner les agriculteurs dans la mobilisation de ce dispositif (objet de la nouvelle action n°22.1).</p>
----	-----	--	----	---------	---

► **Ajout d'une nouvelle action pour le suivi de l'action n°22 :**

22.1	BC	Accompagner l'installation des agriculteurs via le dispositif d'aide mis en place par la collectivité			<p><b>Nouvelle action</b>   Faire connaître l'aide communautaire, assurer sa mobilisation par les agriculteurs et en mesurer l'impact pour les bénéficiaires et pour la collectivité.</p> <p><b>Durée de l'action</b>   2025-2028</p>
------	----	---	--	--	---

23	FAC	Adhésion au groupement de commande Terres de Sources®	★★★	Réalisé	<p><b>Action terminée</b>   Adhésion au 3<sup>ème</sup> groupement de commande en début d'année 2022, pour la période 2021-2025. Cette action, telle qu'elle est intitulée, est supprimée car elle est terminée. Une nouvelle adhésion est proposée pour la période 2026-2030 (objet de la nouvelle action n°23.1).</p>
----	-----	---	-----	---------	---

► **Ajout de deux nouvelles actions dans la continuité de l'action n°23 :**

23.1	BC	Intégrer le groupement de commande pour la passation de marchés publics, participant au développement du label Terres de Sources® sur le territoire, et permettant la préservation des ressources en eau potable et de la qualité de l'air			<p><b>Nouvelle action</b>  Renouvellement de l'adhésion pour le 4<sup>ème</sup> groupement de commande en 2025 pour la période 2026-2030.</p> <p>Par cette adhésion, BC contribue à l'identification des producteurs, transformateurs et consommateurs sur le territoire et fait la promotion de la dynamique Terres de Sources® auprès des communes. La collectivité peut acheter des denrées alimentaires durables pour ses fêtes et cérémonies et faire appel à des prestations d'éducation à l'alimentation durable.</p> <p>Validation en conseil communautaire du 08.12.25.</p> <p><b>Durée de l'action</b>   2026-2030</p>
23.2	BC	Contribuer à la labellisation Terres de Sources® d'exploitations agricoles par la signature de la convention de partenariat			<p><b>Nouvelle action</b>  Par la signature de cette convention (durée 6 ans), BC s'engage à la prise en charge de la labellisation Terres de Sources® des exploitations agricoles situées sur ses aires d'alimentation de captage d'eau potable, mais non couvertes par l'action de la CEBR. De cette manière, les exploitants agricoles souhaitant être labellisés sont soit aidés financièrement par la CEBR ou par BC.</p> <p><b>Durée de l'action</b>   2026-2030</p>



24	BC	Réaliser l'enquête Clim'activ sur le territoire, portée par la Chambre d'Agriculture	★★	A discuter	<b>Action maintenue</b>   Choix politique de ne pas engager l'action au regard de l'inadéquation de la proposition méthodologique de l'outil de la Chambre d'Agriculture avec l'objectif souhaité par la collectivité. Cette action est à rediscuter avec les élu-es du mandat 2026-2032.
25	FAC	Réaliser une étude prospective pour le développement de la filière bois sur le territoire		En cours	<b>Action maintenue</b>   Réalisation d'une étude de définition d'un plan d'approvisionnement territorial en bois chaleur dans le cadre du contrat de coopération métropolitain avec les EPCI voisins du bassin de Rennes Métropole. Des ateliers sont encore en cours au cours du 2 <sup>ème</sup> semestre 2025. <b>Modification du type de fiche</b> : passage de fiche-projet à fiche-action, avec le choix politique laissé aux élu-es du mandat 2026-2032 de prioriser les actions selon les conclusions de l'étude menée dans le cadre du contrat de coopération métropolitain.
26	FAC	Poursuivre, pérenniser et assurer une montée en puissance des actions menées dans le cadre du programme Breizh Bocage	★★★	Réalisé	<b>Action terminée</b>   L'EPTB Eaux & Vilaine achève son 1 <sup>er</sup> contrat territorial de Bassin Versant 2023-2025. Un nouvel Accord de Territoire est en cours d'élaboration pour la prochaine période 2025-2028 (objet de la nouvelle action n°26.1 pour ce qui concerne le bocage).

► **Ajout d'une nouvelle action dans la continuité de l'action n°26 :**

26.1	BC	Protéger et renforcer le linéaire bocager du territoire			<b>Nouvelle action</b>   L'EPTB Eaux et Vilaine porte l'accord de territoire pour protéger renforcer le linéaire (actions de plantations par exemple), mais c'est à l'échelle interco que les actions opérationnelles se déclinent : S'appuyer sur le PLUi et sur le Groupe de Travail communautaire Bocage, en lien avec l'EPTB, le SMGBO et la CEBR, pour protéger et renforcer le linéaire bocager. Objectif : la reconquête de la qualité des masses d'eau et la préservation de la biodiversité. <b>Durée de l'action</b>   Depuis juin 2021 (élaboration du PLUi)
------	----	---	--	--	--

**OR5. ÉCO-RESPONSABILITÉS**

27	FAM	Lancer le programme « Territoire Économique en Ressources » (TER)	★★★	Réalisé	<b>Action terminée</b>   Programme réalisé sur le périmètre des 3 EPCI breiliens du SMICTOM Centre Ouest. Succession de problématiques RH au cours du programme qui a induit une prolongation de la durée initiale globale. Hormis quelques synergies entre entreprises identifiées, pas de suites opérationnelles données au dispositif.
----	-----	---	-----	---------	--

► **Ajout d'une nouvelle action dans la continuité de l'action n°27 :**

27.1	BC	Identifier les synergies entre acteurs économiques pour permettre une économie circulaire des ressources utilisées sur le territoire			<b>Nouvelle action</b>   Poursuivre l'accompagnement des entreprises vers une économie circulaire des ressources qu'elles produisent et utilisent, en repérant les synergies possibles entre entreprises du territoire et promouvoir le réemploi en soutenant les démarches de recyclerie. Action qui pourrait être intégrée à la feuille de route opérationnelle du Contrat d'Objectifs Territorial 2026-2029.
------	----	--	--	--	--

28	FAC	Inciter les associations à engager une démarche éco-responsable	★	En pause	<b>Action maintenue</b>   Co-construction du guide à destination des acteurs associatifs, avec les services communautaires dédiés au Sport, la Culture et la Vie associative des 3 EPCI. ► Choix politique de mettre à l'arrêt la finalisation du guide et sa diffusion, au regard du contexte économique de 2025 pour les structures associatives. Report de l'action, notamment de la 2 <sup>ème</sup> phase de l'action consacrée à la mise en place des critères d'éco-conditionnalités applicables lors de l'attribution des subventions. Calendrier à réinterroger avec les élu-es du mandat 2026-2032 pour la création / diffusion du guide. <b>Durée de l'action</b>   juillet 2023 > juin 2025 <b>Priorité non actualisée</b>
----	-----	---	---	----------	---



29	FAC	Elaborer une politique d'achat écoresponsable	★★★	En cours	<p><b>Action maintenue</b>   Adhésion au réseau RESECO en juin 2023. Elaboration de marchés pour du mobilier en réemploi (en 2025 pour <i>Le Repaire</i>), pour les repas en « bio » des crèches communautaires, par exemple. Et valorisation des achats répondant à la loi AGECC.</p> <p><b>Durée de l'action</b>   Action en continu, depuis juin 2023</p> <p><b>Priorité non actualisée</b></p>
30	FAC	Définir une stratégie de tourisme durable sur le territoire de la « Destination Brocéliande »	★	Réalisé	<p><b>Action terminée</b>   Etude stratégique effectuée à l'échelle de la Destination Brocéliande (validée en 2018 avec une actualisation régulière des plans d'actions sur 3 à 5 ans à suivre – dernier plan d'action en vigueur : 2023-2026).</p> <p>Validation en juillet 2025 d'une étude pour l'élaboration d'une stratégie de développement touristique durable communautaire.</p> <p>&gt; Reformulation de l'intitulé, pour modifier le périmètre de l'étude et ouverture d'une nouvelle action (n°30.1) pour le déploiement opérationnel de la stratégie.</p>

► **Ajout d'une nouvelle action pour le suivi de l'action n°30 :**

30.1	BC	Favoriser un tourisme durable en déployant les actions de la stratégie de développement touristique communautaire		Réalisé	<p><b>Nouvelle action</b>   Déploiement des actions en faveur d'un tourisme durable auprès et avec les acteurs du territoire.</p> <p><b>Durée de l'action</b>   2025-2030</p>
------	----	---	--	---------	---

31	FAC	Pérenniser les actions de prévention des déchets menées par les EPCI et lancer le nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	★★★	Réalisé	<p><b>Action terminée</b>   Le SMICTOM Centre Ouest a élaboré son PLPDMA pour la période 2023-2029. Il faut maintenant suivre le déploiement des actions qui y sont inscrites (objet de la nouvelle action n°31.2).</p> <p>L'EPCI poursuit la mise en œuvre de l'action « Aide à l'achat de couches Lavables », démarrée en 2015. Cette action fait l'objet d'une action à part entière (n°3.1).</p>
----	-----	---	-----	---------	--

► **Ajout de 2 nouvelles actions pour le suivi de l'action n°31 :**

31.1	BC	Contribuer à la réduction des déchets par les actions de prévention des déchets menées par l'EPCI		Réalisé	<p><b>Nouvelle action</b>   Assurer la dynamique et le suivi des actions de prévention des déchets portées par l'EPCI.</p> <p><b>Durée de l'action</b>   2025-2028</p>
31.2	FAC	Inciter à la réduction et à la prévention des déchets via le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) porté par le SMICTOM Centre Ouest		Réalisé	<p><b>Nouvelle action</b>   Assurer la dynamique et le suivi des actions de prévention des déchets portées par le SMICTOM Centre Ouest.</p> <p><b>Durée de l'action</b>   2023-2028</p>

**OR6. ADAPTATION ET RESILIENCE**

32	FAC	Stratégie territoriale consacrée à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre des contrats territoriaux de bassin versant	★★★	En cours	<p><b>Action maintenue</b>   L'EPTB Eaux &amp; Vilaine achève son 1<sup>er</sup> contrat territorial de Bassin Versant 2023-2025. Un nouvel Accord de Territoire est en cours d'élaboration pour la prochaine période 2025-2028.</p> <p>&gt; Reformulation de l'intitulé (initialement : <i>Stratégie territoriale consacrée à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques dans le cadre des contrats territoriaux de bassin versant</i>).</p> <p><b>Durée de l'action</b>   2025 - 2028</p> <p><b>Priorité non actualisée</b></p>
----	-----	--	-----	----------	--

► **Ajout d'une nouvelle action pour contribuer à l'objectif de l'action n°32 :**

32.1	BC	Mise aux normes des unités de traitement des eaux usées (individuelles et collectives) dans l'objectif de la reconquête des masses d'eau		Réalisé	<p><b>Nouvelle action</b>   Assurer la dynamique et le suivi de la conformité des infrastructures d'assainissement sur le territoire, qu'elles soient individuelles (suivi en lien avec la SAUR) ou collectives (suivi des investissements sur les stations d'épuration) depuis la prise de compétence assainissement.</p>
------	----	--	--	---------	--



33	FAC	Favoriser la nature en ville, créer des îlots de fraîcheur, végétaliser les zones urbaines	★	En cours	<b>Action maintenue</b>   Action intégrée dans les axes 1, 2 et 4 du programme « Agir pour la Biodiversité en Brocéliande » n°2 qui est porté par Brocéliande Communauté sur la période 2023-2026 (Axe 1   (Ré)aménager des espaces de nature, Axe 2   Gérer les espaces verts publics pour une meilleure prise en compte de la biodiversité, Axe 4   Limiter l'impact humain sur le cycle naturel des espèces).
34	FAC	Créer un observatoire sur la qualité de l'air  <b>Reformuler en :</b> Informé sur la qualité de l'air	★★	En cours	<b>Action maintenue</b>   Proposition d'une publication d'articles de sensibilisation sur le site internet communautaire, sur la base des données publiées par Air Breizh (et éventuellement en appui du site POLLENS pour les polluants allergisants). Cela ne confère plus le caractère d'observatoire à l'action > Reformulation de l'intitulé. Par ailleurs, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande, via le Contrat Local de Santé et le <i>Conseil Rénov'Habitat</i> , a mis en place une action de sensibilisation sur le radon, avec une opération de mesures au sein des logements. <b>Durée de l'action</b>   2025 > 2028 <b>Priorité non actualisée</b>
35	BC	Programme « Agir pour la Biodiversité en Brocéliande » n°2  <b>Reformuler en :</b> Déployer un programme d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité : « Agir pour la Biodiversité en Brocéliande » n°2	★★★	Réalisé	<b>Action maintenue</b>   L'EPCI a démarré son 2 <sup>ème</sup> programme ABB en 2023, pour 3 années, avec des actions réparties en 5 axes thématiques > Reformulation plus précise de l'intitulé. <b>Durée de l'action</b>   2023 > 2026 <b>Priorité non actualisée</b>

## OR7. GOUVERNANCE

36	FAC	Mise en œuvre d'une gouvernance locale Climat Air Énergie  <b>Reformuler en :</b> Organiser et mobiliser la gouvernance locale pour le suivi du PCAET	★★★	Réalisé	<b>Action maintenue</b>   Au sein de l'EPCI, les instances dédiées au PCAET sont mobilisées (Commission Transition Écologique, Bureau communautaire, Conseil communautaire) > Reformulation de l'intitulé. <b>Durée de l'action</b>   2025 > 2028 <b>Priorité non actualisée</b>
37	FAM	Gouvernance : Renforcer la coopération entre les trois EPCI du pays de Brocéliande dans la mise en œuvre de leur PCAET  <b>Reformuler en :</b> Renforcer la coopération entre les trois EPCI du pays de Brocéliande dans la mise en œuvre de leur PCAET et en assurer la gouvernance	★★★	Réalisé	<b>Action maintenue</b>   Une convention de partenariat est établie entre les 3 EPCI. Elle formalise les rôles et le chemin décisionnel pour ce qui relève de l'avancement des actions mutualisées et de la « vie du PCAET ». Une instance dédiée a été créée : le Comité Restreint. > Reformulation de l'intitulé La mobilisation de cette instance est à rediscuter pour identifier un nouveau format, annuel, de partage de l'expérience de chaque EPCI en matière d'actions TE (séminaire d'élu-e ?) <b>Durée de l'action</b>   2025 > 2028 <b>Priorité non actualisée</b>
38	FAC	Mettre en œuvre des animations territoriales et de sensibilisation sur le climat, l'air et l'énergie	★★★	En cours	<b>Action maintenue</b>   Les différents acteurs et partenaires de la transition écologique et énergétique proposent des animations sur le territoire, en complément des actions de sensibilisation portées par l'EPCI. <b>Durée de l'action</b>   2025 > 2028 <b>Priorité non actualisée</b>



## ACTUALISATION DES FICHES-ACTION

---

L'évolution opérationnelle de l'action durant les trois premières années du PCAET a conduit à une mise à jour du contenu de la fiche.

Les actions dont le contenu a significativement évolué, depuis l'approbation du PCAET en février 2023, sont en réécriture par les services de Brocéliande Communauté, en vue de leur appropriation par les élu-es du mandat à venir pour la période 2026-2032. Cette actualisation de fiches constituera une annexe remise ultérieurement.

Si l'action n'a pas fait l'objet de modification dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PCAET, son contenu reste celui validé lors de l'approbation du PCAET en 2023, mais figurera quand même dans l'annexe.

Pour rappel, le programme d'actions ayant été co-construit avec les 2 autres EPCI, dans le cadre des fiches actions communes (FAC), chaque fiche comporte la description de l'action telle qu'elle sera menée par l'EPCI ; cette partie descriptive s'intitule « contributions de l'EPCI xx ».

Dans l'annexe en préparation, seules les contributions de Brocéliande Communauté sont présentées.

## BILAN PAR ORIENTATION

### OR 1 – BATI ET EQUIPEMENTS

**Intitulé de l'orientation :** *La performance énergétique du parc bâti et des équipements : une priorité pour réduire rapidement et efficacement les besoins en énergie et les émissions de GES*

Sur cette orientation, l'analyse de la mise en œuvre des actions met en évidence une dynamique globalement positive, malgré des ajustements rendus nécessaires par l'évolution des cadres réglementaires (cas notamment du SPPEH devenu SPRH).

Sur les huit actions inscrites à l'OR1, **quatre ont été pleinement réalisées**, parmi elles :

- L'ouverture du **Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat**, opérationnel depuis septembre 2021, constitue un axe structurant de l'action communautaire en matière d'habitat, avec un complément d'action auprès du public en précarité énergétique forte via le **dispositif Bricobus**.
- L'**exemplarité** en matière de construction et de rénovation des **bâtiments publics** s'est également concrétisée par la réalisation d'équipements emblématiques, tels qu'une crèche et un pôle entrepreneurial, *Le Repaire*. Ce dernier est lauréat de 4 distinctions majeures :
  - Le label Passiv'Haus en matière de consommation énergétique ;
  - La certification Effinature qui montre que le vivant a été pris en compte sur toutes les étapes du projet ;
  - Un appel à manifestation d'intérêt « *Construire avec les éco matériaux et la terre crue* » dont Brocéliande Communauté a été lauréate pour le niveau le plus élevé d'utilisation d'éco matériaux ;
  - Un appel à projet « *Bâtiment performant* » remportée par la communauté de communes, récompensant le haut niveau de performance énergétique de bâtiment sœurs à énergie positive et à faible impact carbone.
- L'**étude d'opportunité** relative à la mise en place d'un **Conseil en Énergie Partagé** a été réalisée. Il s'agissait là de la 1<sup>ère</sup> phase du projet découlant dans un 2<sup>ème</sup> temps à la mise en place du service. Cependant l'action n'a pas pu aboutir à un déploiement complet.
- La **stratégie patrimoniale** de performance énergétique des bâtiments publics demeure en cours d'élaboration et nécessitera à court terme un appui technique renforcé en lien avec le CEP ou service équivalent.

Certaines actions ont connu une évolution de périmètre, notamment l'OPAH et l'OPAH-RU, réorientées à la suite de la transformation du SPPEH en Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

Deux actions, relatives à l'**accompagnement des entreprises** et à la montée en compétence des acteurs de la construction, ont été temporairement suspendues en raison de contraintes de ressources humaines, tandis que l'action SLIME est restée à l'état de fiche-projet.



**Ce bilan atteste d'un engagement réel et structuré en faveur de la transition énergétique du territoire, tout en soulignant les besoins d'appui, d'ingénierie et de coordination nécessaires à la poursuite et à l'achèvement de l'ensemble des actions prévues.**

Dans cette continuité, les trois prochaines années du PCAET verront l'ouverture d'un nouveau cycle d'interventions, orienté vers la consolidation et l'opérationnalisation des dispositifs engagés.

## OR 2 – MOBILITES

*Intitulé de l'orientation : Réduire la dépendance à la voiture et à la mobilité carbonée*

L'orientation Mobilités constitue, à ce stade du bilan, la composante du PCAET la plus avancée en nombre d'actions engagées ou réalisées. Le levier majeur est la présence d'un chargé de mission mobilité dédié à cette compétence : la collectivité a été lauréate de plusieurs appels à projet ou d'appels à manifestation d'intérêt qui ont permis de cofinancer le poste (TENMOD et AVELO3), ainsi que des financements pour les projets opérationnels.

Les trois premières années ont permis d'installer des dispositifs concrets, de structurer une stratégie d'ensemble grâce à l'élaboration du Plan de mobilité simplifié (PdMS) et de faire émerger une dynamique de territoire autour de la mobilité durable. Les avancées ont aussi été permises grâce à l'apport significatif d'aides financières (ADEME, Département, Région Bretagne, mais pas que).



La réalisation de deux **liaisons cyclables inaugurées** en 2023, associée à la programmation de nouvelles liaisons inter-bourgs, place la pratique cyclable comme un élément structurant de la compétence Mobilité et du PdMS.

Dans le même esprit, le covoiturage progresse grâce à l'émergence d'un nouveau service, les lignes de **covoiturage spontané Covoit'go**, qui sont aussi des projets réalisés par Montfort Communauté et reliant les 2 territoires entre eux, de Maxent à Montfort-sur-Meu, en passant par Plélan-le-Grand, Saint-Péran et Iffendic.

Le territoire s'est également distingué par une **amélioration de l'offre en transports en commun**. En janvier 2023, une nouvelle ligne inter-territoriale<sup>3</sup> en partenariat avec les communautés voisines et la Région Bretagne marque une avancée notable pour l'accessibilité et l'intermodalité.

L'ouverture du pôle entrepreneurial *Le Repaire*, en 2025, constitue un levier prometteur pour développer le coworking et **réduire les déplacements domicile-travail**.

L'adhésion au groupement départemental, piloté par le SDE35 pour le **déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques**, renforce par ailleurs la cohérence territoriale en matière de mobilité électrique. La collectivité consolide également son exemplarité avec l'introduction du forfait mobilité durable et l'extension du télétravail.

Enfin, la présence de plusieurs services publics de proximité (Maison France Services, relais petite enfance, point accueil emploi, navette documentaire des médiathèques) marque le soutien à la **démobilité** des habitants et constitue une base solide pour les années à venir.

Plusieurs actions ont été réalisées au niveau stratégique, notamment l'élaboration du PdMS, mais nécessitent maintenant une traduction opérationnelle plus systématique, pour passer de l'intention à la mise en œuvre concrète.

- La **mobilisation des entreprises sur leurs pratiques de mobilité** n'a été qu'effleurée et reste en pause. Sa relance devra s'appuyer pleinement sur l'action n°8 du PdMS pour devenir effective et structurée.
- La réflexion sur un **schéma logistique** territorial n'a pas été engagée, faute de calendrier stabilisé et de mobilisation des acteurs du transport routier de marchandises.

<sup>3</sup> Ligne 612 reliant Plélan-le-Grand à Redon en passant par Guer et La Gacilly



Envoyé en préfecture le 02/02/2026  
Reçu en préfecture le 02/02/2026  
Publié le  
ID : 035-243500618-20260126-2026\_11-DE

- Les **transports en commun, bien que renforcés, restent limités** par des contraintes structurelles : couverture imparfaite, horaires parfois peu adaptés, difficulté à répondre aux besoins des zones les moins denses. Ces limites freinent l'usage régulier et l'intermodalité.

Le territoire bénéficie désormais d'un **socle solide** pour aborder la 2<sup>nd</sup>e période du PCAET avec une **dynamique bien engagée**. Les années 2026-2028 devront transformer cette base en accélération opérationnelle, afin de **consolider durablement les mobilités décarbonées** sur l'ensemble du territoire.

La structuration du PdMS offre un cadre de pilotage clair pour synchroniser les actions, relancer celles en pause et renforcer la cohérence entre collectivités, opérateurs et habitants. La poursuite du maillage cyclable permettra d'ailleurs d'amplifier les changements de pratiques déjà perceptibles.

## OR 3 – ÉNERGIES RENOUVELABLES

**Intitulé de l'orientation :** Les énergies renouvelables : vers un territoire autonome et peu émetteur en 2050

La période 2023-2025 a permis de structurer de manière significative la stratégie territoriale en matière d'énergies renouvelables. L'étude de planification énergétique, menée conjointement à l'échelle des trois intercommunalités du pays de Brocéliande (échelle cohérente avec le périmètre du diagnostic du PCAET) a représenté une étape déterminante. Cette démarche partagée, soutenue par une subvention de l'ADEME attribuée à chaque territoire, a abouti à la validation en septembre 2025 d'un **schéma directeur des énergies renouvelables** et de sa feuille de route opérationnelle. Le document fixe un cadre commun pour le développement des principales filières (solaire, éolien, méthanisation, géothermie, notamment avec l'appui de chartes existantes), précise les modalités d'accompagnement des projets liés au patrimoine bâti et identifie des orientations de gouvernance, incluant la possibilité d'une participation financière au capital de projets locaux.

Parallèlement à cette structuration stratégique :

- **Deux projets photovoltaïques** ont été installés en 2024 et 2025 sur Bréal-sous-Montfort, l'un sur la toiture de la crèche communautaire *La Cachette*. L'autre sur celle du pôle entrepreneurial *Le Repaire*
- La mise en place d'un **observatoire de la production solaire**, fondé sur le croisement de données énergétiques et d'urbanisme, a été initié, renforçant désormais les capacités de suivi et d'évaluation du territoire en matière de production renouvelable.
- Une étude d'opportunité de déploiement d'une **boucle d'autoconsommation collective en ZAE** a été initié en 2021.

Le bilan à mi-parcours met également en évidence certaines limites. Le rythme de déploiement reste inférieur aux objectifs identifiés dans le schéma directeur, notamment pour les filières nécessitant des procédures de concertation, d'autorisation ou d'intégration territoriale plus complexes. Au-delà de l'identification de **zones d'accélération des énergies renouvelables par les communes**, l'appropriation par les acteurs économiques et les habitants doit également être renforcée, tout comme l'implication des collectivités concernées à intégrer les comités de projet.

**La période 2026-2028 devra permettre la mise en œuvre effective des orientations du schéma directeur, afin d'atteindre un niveau de production renouvelable conforme aux objectifs fixés.**

Les outils stratégiques sont désormais opérationnels et la coopération avec les partenaires énergétiques est consolidée. L'enjeu majeur sera d'engager une accélération du déploiement opérationnel : développement élargi du photovoltaïque, accompagnement structuré des porteurs de projets, appui aux filières en montée en puissance, consolidation des dispositifs de gouvernance partagée et suivi renforcé des productions d'énergie. Mais également de s'assurer que ce développement sera réalisé en prenant en compte les impacts des projets de production d'énergie renouvelable sur la qualité de l'eau, la qualité de l'air ou la biodiversité. A ce titre, plusieurs actions du Schéma directeur préconisent l'adoption de chartes locales (méthanisation, éolien notamment) permettant de s'assurer que les objectifs locaux soient bien pris en compte.



Visite des élu-es des 3 EPCI sur le site du parc éolien de Monterfil

Ce bilan met en évidence un **contexte national et économique en forte évolution**, complexifiant le développement des projets photovoltaïques. Les récentes évolutions réglementaires ont modifié les modèles de portage, notamment avec la limitation des guichets ouverts à 100 kWc et le recours accru aux appels d'offres, plus exigeants sur les plans technique, contractuel et financier.



Envoyé en préfecture le 02/02/2026  
Reçu en préfecture le 02/02/2026  
Publié le  
ID : 035-243500618-20260126-2026\_11-DE

Ces changements impliquent le **recours à des agrégateurs**, une adaptation aux signaux de marché et une exposition accrue aux fluctuations économiques, tandis que la baisse d'environ 30 % des tarifs d'achat fragilise l'équilibre financier des projets. **Les trajectoires deviennent ainsi plus incertaines, avec des phases d'études renforcées pouvant conduire à des ajustements, voire à des abandons.**

Dans ce contexte, **l'autoconsommation collective constitue un levier clé** pour sécuriser les projets de petite et moyenne puissance. **Malgré les contraintes, la collectivité pourra poursuivre le développement des énergies renouvelables en menant des études de faisabilité, afin de consolider des projets robustes et conformes aux obligations réglementaires sur la période 2026-2028.**

## OR 4 – AGRICULTURE ET FILIERE BOIS

**Intitulé de l'orientation :** *L'agriculture et la filière bois : piliers fondamentaux de la transition écologique du territoire*

Le 1<sup>er</sup> cycle de mise en œuvre du PCAET a permis à Brocéliande Communauté d'amorcer une dynamique, sans pour autant constituer une phase particulièrement structurante en matière d'agriculture et de perspectives sur la filière bois énergie. En effet, **plusieurs actions prévues n'ont pas encore trouvé leur traduction opérationnelle.**

L'instauration d'un **dispositif d'aide à l'installation** constitue surtout l'alignement du territoire sur les pratiques déjà existantes dans les intercommunalités voisines. Le mécanisme, adossé à des critères d'éco conditionnalité, n'était pas en place jusque-là ; son entrée en vigueur au 01.01.2026 permettra au territoire de disposer d'un outil cohérent avec les ambitions du PCAET, mais son effet ne pourra être évalué que dans la 2<sup>nd</sup>e période du plan.



L'avancée la plus notable reste **l'implication dans la démarche globale Terres de Sources**, avec l'intégration successive aux 3<sup>ème</sup>, puis 4<sup>ème</sup> groupement de commande et à la signature d'une convention permettant la prise en charge partielle des audits agricoles. Cette dynamique reste toutefois encore modeste en termes d'impact global et devra trouver une traduction plus large au cours de la prochaine phase du PCAET.

Concernant la **filiale bois**, Brocéliande Communauté n'a pas piloté d'étude prospective sur ce sujet puisqu'elle a été portée à une échelle plus vaste, celle du bassin métropolitain dans le cadre du contrat de coopération métropolitain. La collectivité bénéficie donc d'un diagnostic territorial élargi qui pourra faire l'objet d'une analyse locale par les élu·es du mandat 2026-2032. Ils pourront sélectionner, parmi les recommandations issues de cette étude métropolitaine, celles qui sont réellement pertinentes à mettre en place localement.

La faible intervention en matière d'agriculture ces 3 dernières années réside aussi dans **l'absence d'une gouvernance associée au sein de l'EPCI**. La collectivité ne détient pas la compétence agricole, pour autant elle s'est impliquée dans la démarche *Terres de Sources* et dans la révision de l'arrêté préfectoral du périmètre de captage de la Chèze. Sur la période 2026-2028, il s'agira de se concentrer sur des projets concrets tels que les suivants : diffusion plus large de la démarche *Terres de Sources*, accompagnement du dispositif d'aide à l'installation, déclinaison territoriale de l'étude bois (en lien avec les objectifs fixés par le schéma directeur des énergies renouvelables), et mise en place d'une enquête ou outil similaire pour identifier les problématiques agricoles en matière d'adaptation au changement climatique par exemple.

## OR 5 – ECORESPONSABILITE

*Intitulé de l'orientation : L'écoresponsabilité, maître-mot des pratiques quotidiennes*

Au sein de l'orientation « Écoresponsabilité » du PCAET, plusieurs démarches ont été engagées depuis 2023. Certaines actions ont abouti à un **cadre d'intentions bien structuré**, constituant un réel potentiel d'actions, prêt à être traduit en mise en œuvre concrète. C'est le cas de la **stratégie de tourisme durable communautaire**, validée en juillet 2025, qui constitue un point d'appui solide pour la 2<sup>nd</sup>e période du PCAET. Elle offre une vision claire et prête à être déployée, permettant à Brocéliande Communauté d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux dans le développement touristique local.

En matière d'achat écoresponsable, la communauté de communes a adhéré au réseau RESECO dès 2023 pour progresser encore plus vers une pratique d'**achats publics durables**, grâce à un réseau de membres qui mutualisent, partagent, échangent, s'entraident et se nourrissent des expériences des uns et des autres. En 2025, la collectivité a notamment expérimenté un marché pour du mobilier en réemploi à destination du nouveau pôle entrepreneurial, *Le Repaire*, avec **près de 80% de l'équipement intérieur issu du réemploi** ;

Quant à la démarche visant à **inciter les associations** à adopter des pratiques plus écoresponsables, elle illustre bien ce phasage entre cadre et application. En effet, malgré la co-construction réussie d'un guide inter-EPCI destiné à proposer des alternatives durables pour l'organisation des événements, le contexte économique de 2025 et les inquiétudes liées à la situation des associations ont conduit les élu-es à suspendre sa diffusion. L'introduction de critères d'écoconditionnalité dans l'attribution des subventions aux associations est à ce stade suspendue. Le travail engagé jusque-là reste en attente d'un contexte plus favorable à sa valorisation.

Dans le cadre du programme **Territoire Économe en Ressources**, déployé de 2021 à 2023 en co-portage avec le SMICTOM Centre Ouest et les 2 autres EPCI, des chantiers nouveaux sur le réemploi, les matériaux du BTP, la biomasse et l'économie circulaire ont pu être abordés. L'étude menée sur le réemploi et les ateliers thématiques organisés entre acteurs ont apporté un 1<sup>er</sup> socle de connaissances et de mises en réseau. Une structure de recyclerie a d'ailleurs pu s'installer sur Brocéliande Communauté suite à cet accompagnement sur le réemploi. Cependant, le manque d'accompagnement technique dédié n'a pas permis l'effet escompté, notamment transformer les synergies identifiées entre acteurs économiques en véritables dynamiques territoriales d'économie circulaire.



Sur le volet de la **prévention des déchets**, la collectivité a poursuivi et renforcé l'aide à l'achat de couches lavables qui est en place depuis 2015, en l'ouvrant aux achats d'occasion en 2025. Cette action, modeste mais constante depuis 10 ans, contribue à la réduction des déchets jetables. Parallèlement, le lancement du **PLPDMA 2023-2028** par le SMICTOM Centre Ouest donne un cadre plus structurant au territoire pour amplifier les messages et les efforts de prévention et de réduction des déchets.

Par cette orientation, le territoire dispose maintenant de plusieurs bases prêtes à être exploitées et constituant les forces et atouts pour la période 2026-2028 : une stratégie de tourisme durable opérationnelle, un travail démarré sur le réemploi et l'économie circulaire, des réseaux d'acteurs mobilisés, et un cadre inter-structure existant via le PLPDMA. Ces éléments constituent un socle qui, bien coordonné, peut permettre une montée en puissance réelle lors de la 2<sup>nd</sup>e période du PCAET.

Les limites observées tiennent surtout au manque de relais opérationnels, d'ingénierie dédiée et au contexte économique local, qui ont parfois freiné la mise en œuvre effective de certaines actions. Ces faiblesses ouvrent



Envoyé en préfecture le 02/02/2026  
Reçu en préfecture le 02/02/2026  
Publié le  
ID : 035-243500618-20260126-2026\_11-DE

toutefois des perspectives : renforcer l'accompagnement technique auprès des entreprises pour **concrétiser les synergies d'économie circulaire**, relancer la démarche écoresponsable auprès des associations lorsque les conditions seront plus favorables, et **transformer les acquis du programme Territoire Économe en Ressources** en actions ciblées et mesurables.

La période 2026-2028 représente ainsi l'occasion de basculer d'une phase exploratoire à une phase pleinement opérationnelle sur cette orientation. **La contractualisation d'un COT avec l'ADEME au 1<sup>er</sup> janvier 2026 constitue un levier financier conséquent pour marquer le passage à cette phase opérationnelle.**

## OR 6 – ADAPTATION ET RESILIENCE

*Intitulé de l'orientation : Le territoire face aux nouveaux enjeux : répondre aux défis de l'adaptation et de la résilience*

Après trois ans de mise en œuvre, l'orientation « Adaptation et résilience » s'est traduite par des actions concrètes, principalement centrées sur la **préservation des milieux naturels, de la biodiversité et des continuités écologiques**. Cette orientation repose sur une continuité d'engagements initiés depuis 2019, avec une montée en maturité progressive des outils, des acteurs du territoire et une implication avérée des élu-es. Brocéliande Communauté a d'ailleurs obtenu la **reconnaissance « Territoire Engagé pour la Nature »** (TEN) par l'Agence Bretonne de la Biodiversité, pour la période 2021-2024, puis renouvelée pour la période 2024-2027.



Les actions menées en faveur de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques constituent un point fort de la période 2023-2025. Portées par les syndicats de bassin versant (EPTB Eaux et Vilaine, CEBR, SMGBO), acteurs techniques reconnus, elles ont permis des interventions de terrain visibles et opérationnelles : plantations bocagères en lien avec le programme Breizh Bocage, reméandrage de cours d'eau, réaménagements favorables aux milieux aquatiques et actions de sensibilisation. Ces actions contribuent directement à l'adaptation du territoire face aux effets du changement climatique, notamment en matière de gestion de l'eau, de lutte contre l'érosion et de limitation des risques hydrologiques.

**Le programme « Agir pour la biodiversité en Brocéliande n°2 » constitue l'action structurante et fédératrice de l'orientation.**

- Il a permis de doter le territoire d'une **connaissance fine et partagée des enjeux de biodiversité** grâce à la **cartographie des trames vertes, bleues et noires**. Ce socle technique a favorisé un travail de concertation étroite avec les communes, permettant une déclinaison locale des enjeux et une appropriation progressive par les élu-es. Toutefois, si les bases techniques pour favoriser la nature en ville, la création d'îlots de fraîcheur et la végétalisation des zones urbaines ont été posées (via la cartographie des trames et l'identification des secteurs à enjeux), **leur traduction opérationnelle reste encore limitée et nécessite un portage politique renforcé** ainsi qu'une intégration plus systématique dans les projets d'aménagement communaux.
- La **mise en réseau des services techniques** communaux et communautaires, à travers des formations et des échanges de pratiques, constitue également un acquis important, qui devra être poursuivi et consolidé afin de produire des effets durables sur les pratiques professionnelles.
- L'organisation d'un **événement annuel autour de la biodiversité** renforce par ailleurs la visibilité de ces enjeux auprès des habitants et valorise l'engagement des acteurs locaux.
- En revanche, l'axe relatif au **budget participatif** n'a pas pu être déployé, faute de moyens humains suffisants et d'un dimensionnement adapté.

Malgré ces avancées, l'orientation « Adaptation et résilience » présente encore des **manques significatifs** en matière d'actions et d'ouverture thématique en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. Les actions menées restent majoritairement centrées sur la biodiversité, sans aborder de manière structurée d'autres leviers essentiels tels que **l'adaptation du bâti, la lutte contre les îlots de chaleur à l'échelle intercommunale, la résilience des systèmes agricoles, la gestion des épisodes de sécheresse ou encore l'anticipation des risques climatiques extrêmes**. Le travail engagé dans le cadre du programme « Agir pour la biodiversité en Brocéliande » constitue une base solide, mais ne saurait à lui seul répondre à l'ensemble des enjeux climatiques du territoire.



Envoyé en préfecture le 02/02/2026  
Reçu en préfecture le 02/02/2026  
Publié le  
ID : 035-243500618-20260126-2026\_11-DE

Par ailleurs, certaines thématiques ont été peu ou partiellement traitées, notamment la **qualité de l'air**. Si cette compétence est largement couverte à l'échelle régionale par Air Breizh, une évolution vers une meilleure information et sensibilisation des habitants apparaît nécessaire afin de renforcer la prévention sanitaire et la compréhension des liens entre qualité de l'air, santé et changement climatique.

Le renouvellement du mandat **municipal et communautaire** constitue à cet égard une opportunité pour renforcer le dialogue avec les élu·es et impulser des projets plus ambitieux, en s'appuyant sur les acquis du programme « *Agir pour la biodiversité en Brocéliande n°2* », tout en ouvrant de nouvelles thématiques indispensables à la résilience du territoire.

Enfin, la période 2023-2025 met en évidence **un manque d'actions définies sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ainsi que sur la séquestration carbone**. Peu d'initiatives ont été engagées pour réduire les émissions locales ou renforcer le stockage de carbone dans les sols, les espaces boisés ou agricoles. Le **renouvellement du mandat municipal et communautaire** offre l'opportunité de **renforcer le dialogue** avec les élu·es et citoyens, et de promouvoir des projets de végétalisation, d'îlots de fraîcheur et de préservation de la biodiversité en ville, soutenus par des actions de formation sur ces enjeux, et à l'appui des bases posées par le programme « *Agir pour la biodiversité en Brocéliande n°2* ».

La **2<sup>ème</sup> période du PCAET devra intégrer ces enjeux**, afin de compléter le volet résilience par des mesures concrètes contribuant à l'atténuation et à la neutralité carbone du territoire.

## OR 7 – GOUVERNANCE

*Intitulé de l'orientation : Une gouvernance efficace et une évaluation régulière pour un territoire agile*

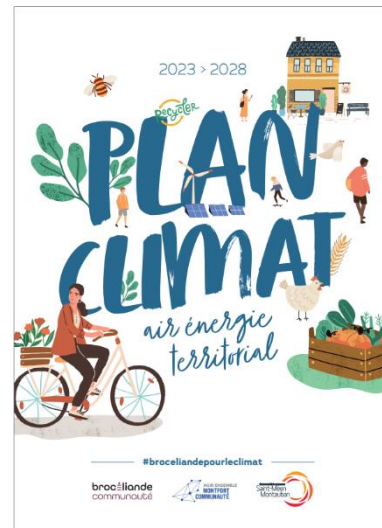
### **Gouvernance politique**

#### **> A l'échelle de chaque EPCI**

- Pour Brocéliande Communauté, les objectifs du PCAET sont globalement atteints, avec des réussites notables (schéma directeur des énergies renouvelables, Plan de mobilité simplifié et schéma directeur cyclable en cours, un programme sur la biodiversité et une reconnaissance régionale (TEN), etc), avec une ingénierie en progression au sein des services et une transversalité établie. Cependant, certains dispositifs structurants restent en échec, notamment le CEP.
- La prise de décision est plus réactive lorsqu'elle se déroule au niveau communautaire, où les actions sont réellement portées et arbitrées.

#### **> Mutualisée entre les 3 EPCI**

- La gouvernance politique à 3 EPCI montre des limites : divergences d'orientations, poids variable de la transition écologique dans les politiques des 3 EPCI
- Les instances actuelles (comité restreint, comité technique) favorisent le suivi, mais ne permettent pas une gouvernance opérationnelle fluide à trois.



### **Pilotage technique mutualisé**

#### **La coopération technique constitue un atout fort :**

- Mutualisation de formations et outils (ex : formation sur les filières d'énergie renouvelable, la création/diffusion de la lettre d'information du PCAET), optimisation de certains coûts (ex : communication commune sur le PCAET)
- Montée en compétence grâce au partage des savoir-faire, des expériences et des réseaux entre chargées de mission, facilitant l'appropriation de sujets techniques émergents.
- Sécurisation des démarches complexes, plus faciles à engager collectivement qu'à l'échelle d'un seul territoire.
- Entraide opérationnelle favorisant une répartition efficace et complémentaire des tâches (visites EnR, formations, outils de diffusion, guides, lettres d'information...) et un gain de temps dans la production de livrables et outils communs.
- Capacité d'ajustement rapide et amélioration de la qualité des projets grâce aux retours croisés entre les chargées de mission avant lancement du projet.
- Renforcement de la visibilité du territoire auprès des partenaires institutionnels, facilitée par une approche commune.

#### **Les contraintes et limites observées**

- Processus décisionnels variables et calendriers communautaires différents entre territoires, ralentissant certaines validations lorsqu'un accord commun est nécessaire, créant une inertie du travail à 3 EPCI au moment de poursuivre vers les étapes opérationnelles (ex. passage de la stratégie au plan d'actions de la planification énergétique).
- Des méthodes de travail et une organisation interne différentes, accentuées par le remplacement d'un agent et l'arrivée d'une approche plus individuelle, fragilisant la cohérence de la collaboration entre les 3 chargées de mission.

#### **► Perspectives d'évolution**

- Les futurs objectifs nécessitent un pilotage recentré dans chaque EPCI, mieux adapté aux priorités locales et aux projets de territoire.
- Des temps collectifs ponctuels entre les 3 EPCI (séminaire annuel, avec des retours d'expérience communs) permettraient de garder une cohérence entre les 3 territoires, sans alourdir le pilotage.



Envoyé en préfecture le 02/02/2026  
Reçu en préfecture le 02/02/2026  
Publié le  
ID : 035-243500618-20260126-2026\_11-DE

- L'implication des élus communautaires et des partenaires devra être marquée (via des COPIL élargis ou des groupes de travail ciblés ?).
- Maintien d'un cadre de travail commun strictement technique, formalisé par une convention révisée et sécurisé dans le temps.

## BILAN GLOBAL

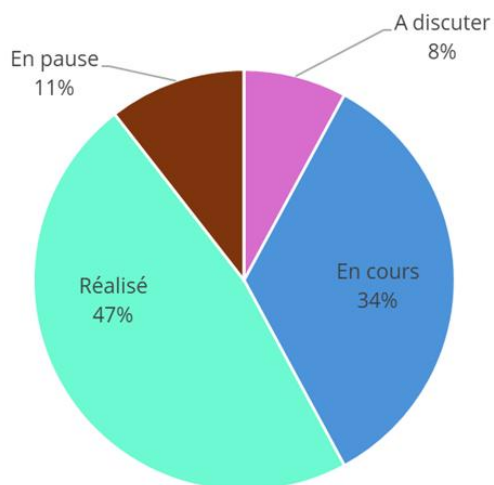
Les orientations ont été déclinées en 38 actions dont l'avancement, après 3 années de mise en œuvre opérationnelle du PCAET, se répartit comme suit :

A venir	A discuter	En cours	Réalisé	En retard	En pause	Abandonné	Bloqué
0	3	13	18	0	4	0	0

**L'avancement des actions menées par Brocéliande Communauté est plutôt significatif : 82% des actions inscrites ont fait l'objet d'une opérationnalité au cours des trois premières années du PCAET ; 47% d'entre-elles sont réalisées/finalisées.**

Concernant les 19% d'actions non démarrées, qui sont « en pause » ou « à discuter », il s'agit d'actions qui ont connu des rebondissements de différentes formes :

- Évolutions réglementaires au niveau national ;
- Arbitrage financier important au regard du contexte économique ;
- Inadéquation de l'action au regard des besoins du territoire ou des compétences de la collectivité qui ont évoluées entre l'instruction et l'approbation du PCAET.



Les orientations du PCAET comprennent des actions majeures que Brocéliande Communauté a mises en place et a valorisées dans ses documents de planification et de déploiement auprès des publics cibles. Parmi ces actions, déployées ou en cours de déploiement, il y a :

- L'articulation des actions avec le Projet de Territoire communautaire
- L'articulation avec le PLUi
- Le déploiement du service de *Conseil Renov'Habitat*
- Le déploiement du programme « Petites Villes de Demain », avec l'opération de revitalisation du territoire (ORT)
- Le déploiement de la 2<sup>ème</sup> édition du programme en faveur de la préservation de la biodiversité : « *Agir pour la Biodiversité en Brocéliande* »
- L'élaboration du Plan de Mobilité Simplifié, le déploiement de ses actions et l'élaboration du schéma directeur cyclable
- L'élaboration du Schéma directeur des énergies renouvelables
- L'élaboration de la Stratégie de Tourisme Durable communautaire
- Le déploiement du Contrat Local de Santé, à l'échelle du pays de Brocéliande
- Le déploiement des actions du programme « Territoire Économies en Ressources »
- La concrétisation de 3 projets de construction exemplaires dès leur conception, jusqu'au fonctionnement interne : le pôle entrepreneurial de Brocéliande, *Le Repaire*, la crèche communautaire *La Cachette*, et la base VTT.

A mi-parcours des six années du PCAET, l'analyse de l'avancement des 38 actions du PCAET met en évidence une évolution progressive du programme entre les 2 périodes (2023-2025 et 2026-2028). Cette évolution se manifeste à trois niveaux :

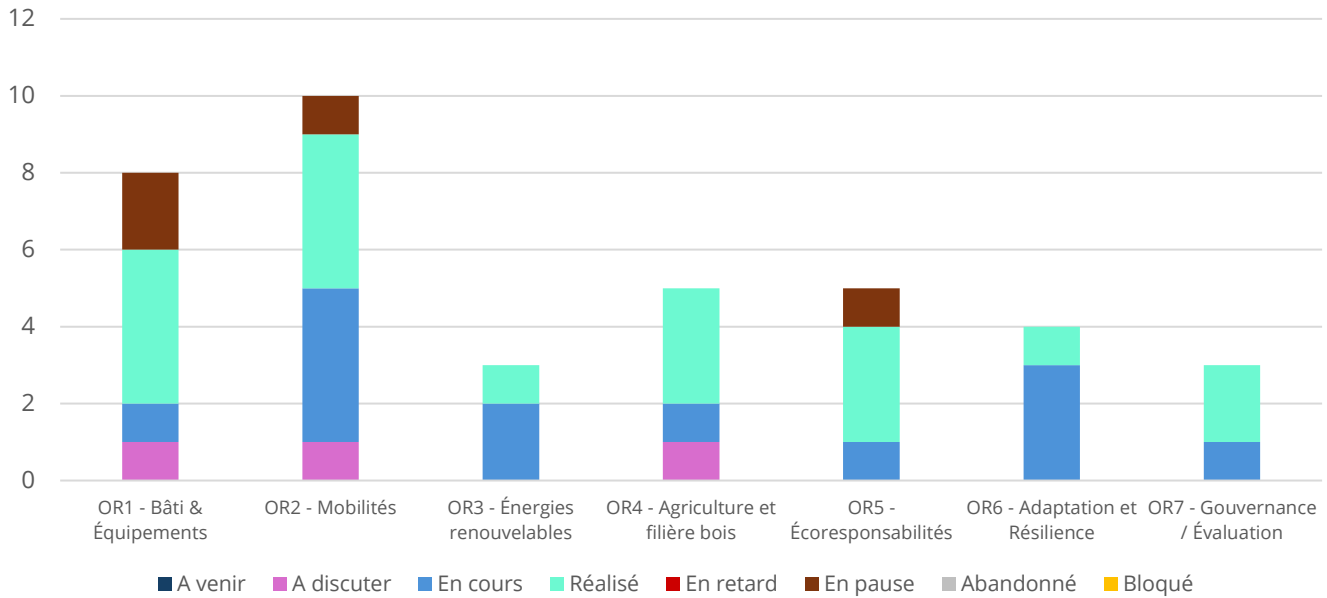
- L'évolution du nombre total d'actions inscrites ;
- La manière dont elles se répartissent selon les orientations stratégiques du PCAET ;
- La nature des fiches actions, qu'elles soient individuelles, communes ou mutualisées.



**État d'avancement des actions par orientation**

- L'OR3, l'OR6 et l'OR7 constituent des orientations avec **100% d'actions démarrées** ;
- L'OR2 et l'OR4 comportent **80% d'actions démarrées** ;
- L'OR1 et l'OR5 comprennent autour de **60% d'actions démarrées**.

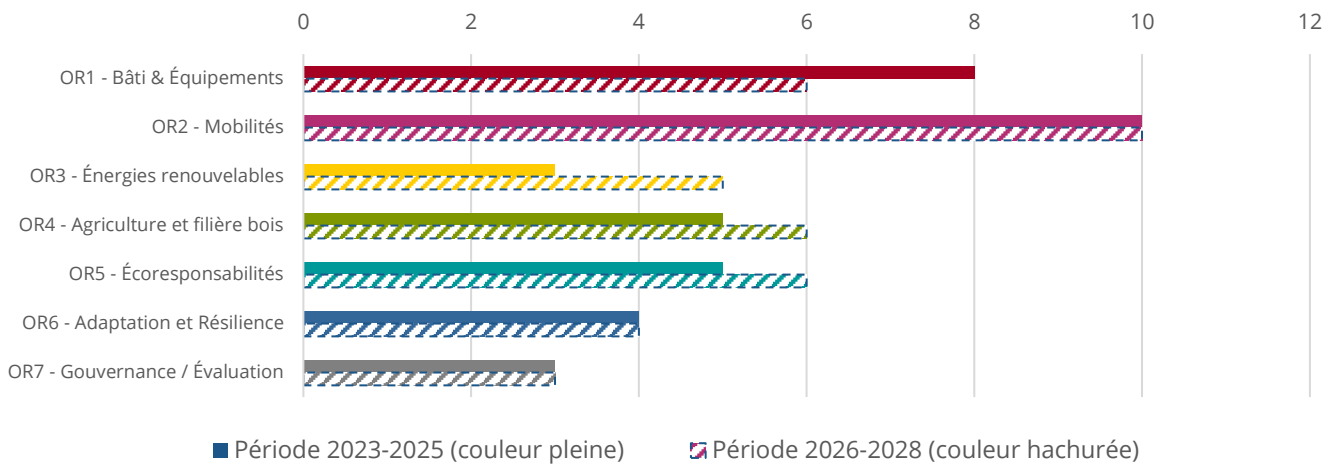
État d'avancement des actions par orientation sur la période 2023-2025



**Evolution du nombre d'actions entre 2023-2025 et 2026-2028, par orientation**

- L'OR2, l'OR6 et l'OR7 présentent un nombre identique d'actions entre les 2 périodes.
- L'OR3, l'OR4 et l'OR5 ont entre 1 à 2 actions de plus pour la période 2026-2028.
- L'OR1 présente moins d'actions en période 2026-2028 en raison d'une action supprimée (l'OPAH) et la fusion de 2 actions en une.

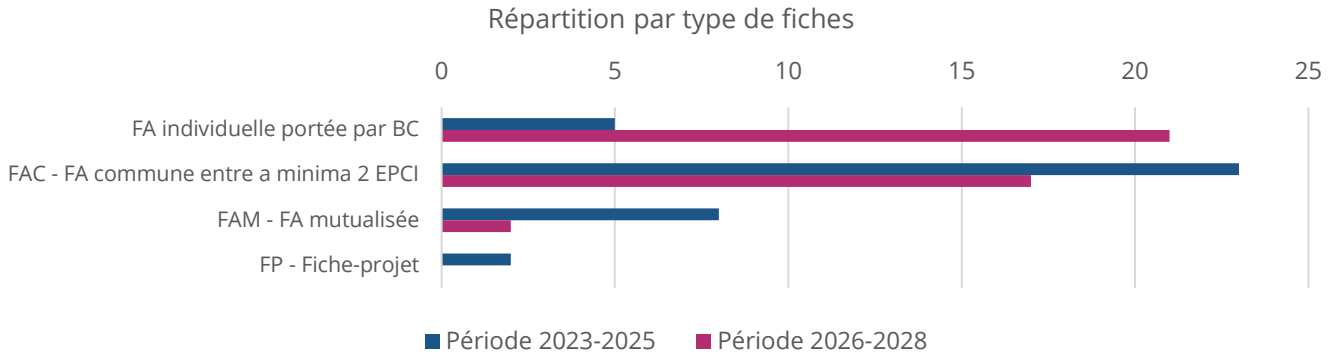
Nombre d'actions par orientation par période





**Evolution de la nature des fiches-action entre 2023-2025 et 2026-2028**

Entre les 2 périodes, le programme d'actions évolue très peu en nombre total d'actions puisque 38 actions étaient inscrites sur la période 2023-2025, contre **40 actions sur la période 2026-2028**. Les 40 actions se répartissent comme suit, selon la nature de la fiche :



Pour cette 2<sup>ème</sup> période du PCAET :

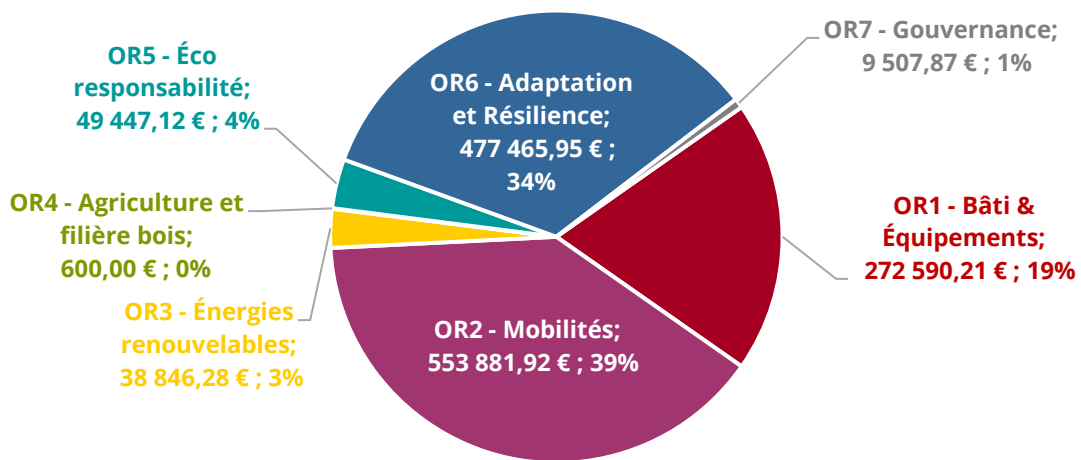
- Brocéliande Communauté porte 3 fois plus d'actions individuelles que sur la période 2023-2025.
- Les actions mutualisées sont significativement moins nombreuses (-75%) que sur la période 2023-2025.
- Les actions communes entre a minima 2 EPCI sont en baisse de 26% par rapport à la période 2023-2025.

Ainsi, l'EPCI portera davantage d'actions individuelles, auparavant portées en commun avec les 2 autres EPCI. Cela montre une forme d'autonomie dans la mise en œuvre opérationnelle et une appropriation plus forte des thématiques. A terme, cela permet d'entrevoir la déclinaison d'un programme d'actions majoritairement porté par Brocéliande Communauté.

**Budget dédié aux actions entre 2023 et 2025**

- o **Dépenses**

Répartition des dépenses € HT pour la première période 2023-2025 (hors temps agents et subventions)

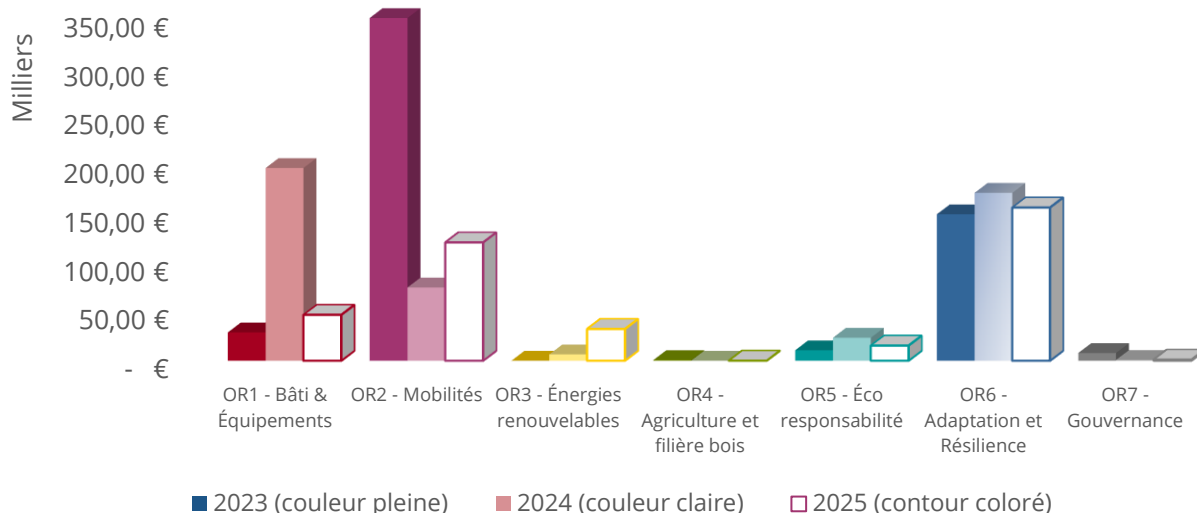


D'un montant total de plus de 1 402 000 €, les dépenses ont largement été orientées vers **les mobilités et l'adaptation et la résilience (avec la gestion des milieux aquatiques et la biodiversité notamment)**, qui cumulent à elles seules près des 3/4 du budget (1 031 347 €).



Le **bâti et les équipements** se placent en 3<sup>ème</sup> poste important (20%). À l'inverse, les dépenses liées aux **énergies renouvelables**, à **l'écoresponsabilité** et à **l'agriculture/filière bois** restent très limitées, mais cohérent avec les phases d'étude initiées entre 2023-2025 (étude tourisme durable, schéma directeur des énergies renouvelables et aide à l'installation agricole effective à compter de 2026). Ces thématiques seront à développées de manière plus opérationnelle sur la période 2026-2028.

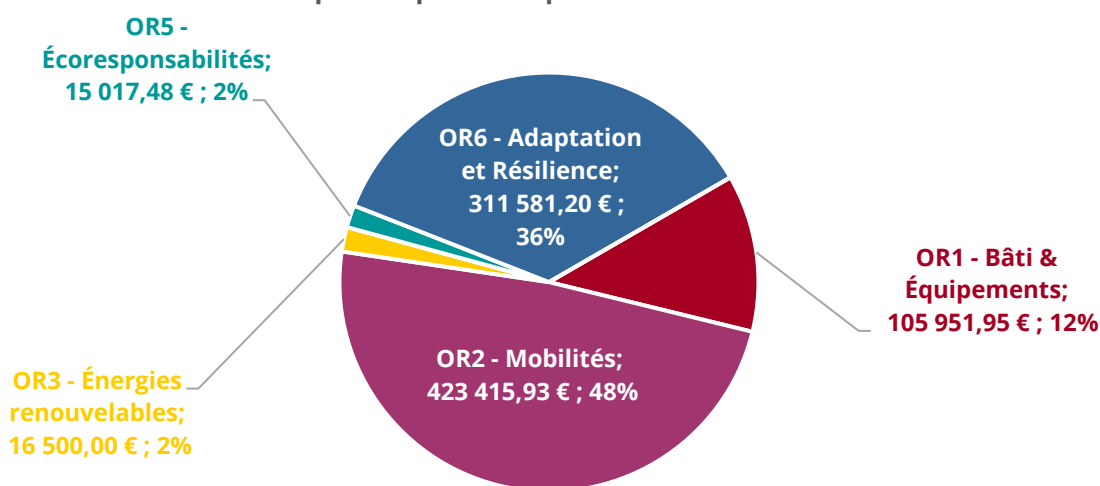
**Évolution dépenses € HT par an et par orientation sur la période 2023-2025 (hors temps agents et subventions)**



Les dépenses varient fortement selon les orientations et les années, avec une **prédominance toujours constatée sur l'OR2 et l'OR6** sur toute la période.

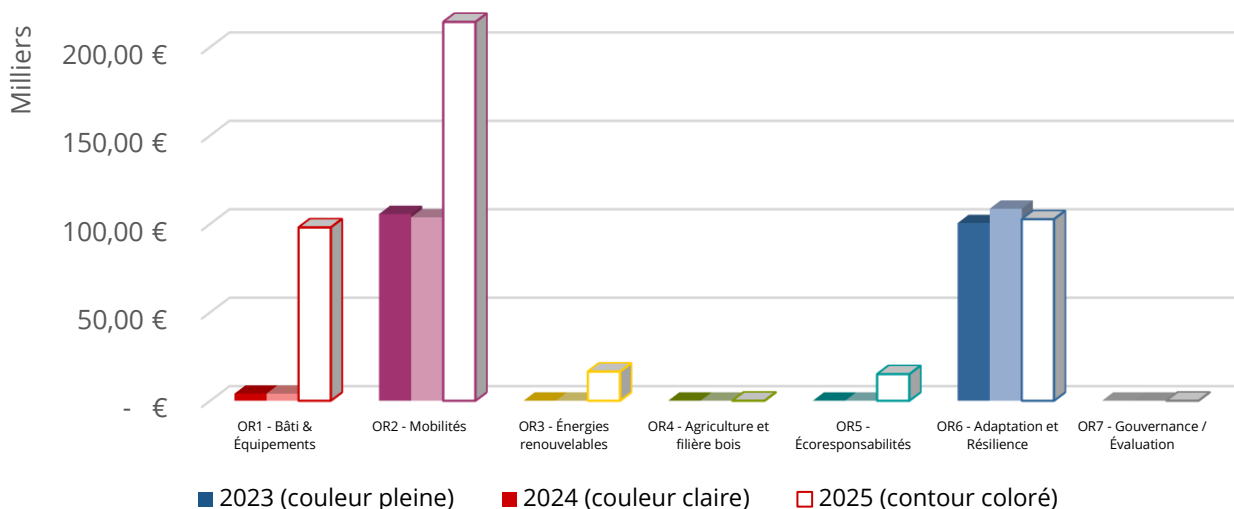
o **Subventions et recettes**

**Répartition des subventions et recettes € HT pour la première période 2023-2025**



Avec près de 872 500 € de **subventions et recettes**, celles-ci se sont très majoritairement concentrées sur les **mobilités** et sur **l'adaptation-résilience**, qui représentent à elles seules l'essentiel des financements sur la période 2023-2025 (84%). Les mobilités constituent le 1<sup>er</sup> poste, ce qui traduit une forte capacité à mobiliser des financements externes sur cet axe (voir le paragraphe ci-après listant les partenaires financeurs pour chacune des orientations).

### Évolution des subventions et recettes € par an et par orientation sur la période 2023-2025 (hors temps agents et subventions)



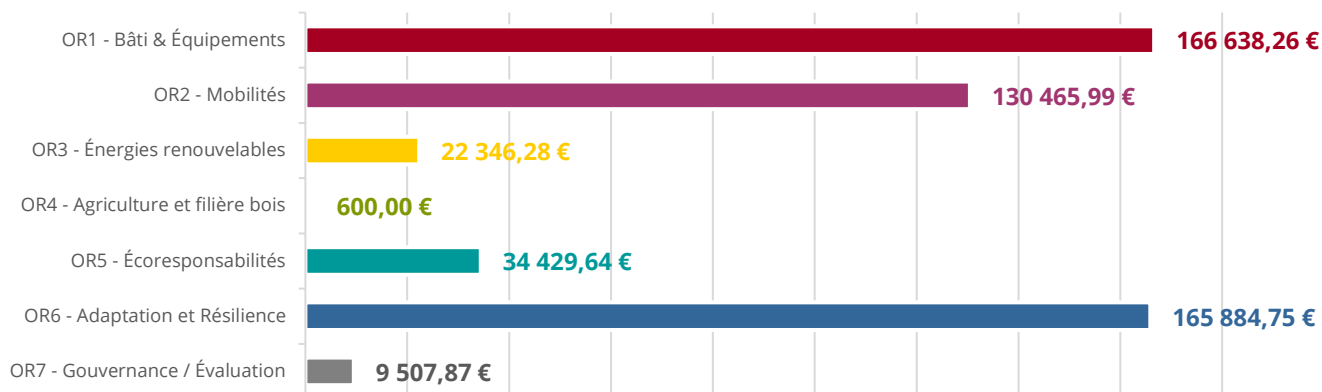
La dynamique des recettes est clairement orientée à la hausse sur la période, avec une bascule en 2024 et une consolidation voire un dépassement en 2025 sur les axes structurants. L'OR2 (Mobilités) devient le principal moteur, affichant la barre la plus élevée en 2025. L'OR6 (Adaptation & Résilience) conserve un niveau soutenu. L'OR1 (Bâti & équipements) montre une recette conséquente en 2025 (mise en place du SPRH), tandis que l'OR3 (Énergies Renouvelables) et l'OR5 (Ecoresponsabilités) montrent des recettes plus modérées (financement de l'appel à projet pour l'étude de planification énergétique pour l'OR3 et l'étude sur le tourisme durable de l'OR5).

Les **partenaires financeurs des projets** menés par Brocéliande Communauté au cours de la période 2023-2025 sont listés ci-après, ainsi que les opportunités de financements permis par les appels à projet et appels à manifestation d'intérêt dont elle a été lauréate :

Orientations	Partenaires financeurs (AAP – appels à projet ; AMI – Appel à Manifestation d'Intérêt)
OR1 – Bâti et équipements	ANAH Région Bretagne   AAP « Bâtiments performants 2021 »
OR2 – Mobilités	ADEME   AMI « <i>Territoires de Nouvelles Mobilités Durables</i> » (TENMOD) ADEME   AAP « <i>AVELO3</i> » Région Bretagne (dispositif <i>Bien Vivre Partout en Bretagne</i> ) Département 35 : - Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) - Pacte des mobilités locales MSA (dispositif <i>Grandir en milieu rural</i> ) (MSA) Europe (fonds LEADER) État (DSIL)
OR3 – Énergies renouvelables	ADEME   AAP « <i>Étude de planification énergétique territoriale</i> »
OR6 – Adaptation et Résilience	Europe (fonds LEADER) Région Bretagne (Contrat Nature TVB)

o **Reste à charge**

**Répartition des dépenses restant à charge de Brocéliande Communauté pour la première période 2023-2025 (hors temps agents)**



Avec près de 530 000 € de reste à charge sur trois ans, la répartition de celui-ci entre les orientations montre une **forte concentration sur l'OR1** (Bâti & équipement) et **l'OR6** (Adaptation & Résilience) qui représente chacune autour de 166 000 €. Vient ensuite l'OR2 (Mobilités) avec 130 466 € du fait de son fort subventionnement (près de 50%). Les autres orientations stratégiques affichent des niveaux bien plus faibles, notamment l'OR5 (Écoresponsabilités) à 34 429 €, et l'OR3 (Énergies renouvelables) à 22 346 € et des montants quasi marginaux pour l'OR4 et l'OR7 (respectivement 600€ et 9 507 €).

Au cours des trois années, c'est l'année 2023 qui présente un reste à charge le plus conséquent, avec plus de 345 000 €, suivie de l'année 2024 avec plus de 260 000 €. Le reste à charge de ces 2 années-là reflète la réactivité de la collectivité à démarrer les actions dès l'approbation du PCAET et l'investissement dans des sujets nouveaux, peu abordés jusque-là, comme la planification des énergies renouvelables, les mobilités, l'action en faveur de la préservation des milieux aquatiques et la valorisation (par des outils de communication) du PCAET adopté par le territoire.

Pour un **montant global de reste à charge de 529 872,79 €**, le Plan Climat a ainsi permis :

- D'investir les champs de la rénovation énergétique du bâti privé via le SPRH, et des mobilités ;
- De conforter l'action en faveur de la préservation de la biodiversité ;
- D'initier la planification énergétique du territoire ;
- D'intégrer la prise de compétence GEMAPI.

## TABLEAU DE BORD | ACTIONS DE LA 2<sup>EME</sup> PERIODE DU PCAET (2026-2028)

Les actions, qualifiées de terminées ou de supprimées, sont retirées du tableau de bord de la 2<sup>eme</sup> période de du PCAET (2026-2028). Les nouvelles actions proposées sont indiquées en violet.

OR.	Action		Intitulé de l'action	Priorité 2026-2028
	N°	Type		
1. BATI ET EQUIPEMENTS	1.1	BC	Accompagner la rénovation énergétique des logements privés via la convention de pacte territorial <i>France Renov</i>	★★★
	3	BC	SLIME : Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie	À définir
	4.1	BC	Mettre en place le service de Conseil en Énergie Partagé (CEP) ou service équivalent pour accompagner et mettre en œuvre une stratégie patrimoniale de performance énergétique des bâtiments publics (y compris de développement d'énergie renouvelable)	À définir
	6	FAC	Faire preuve d'exemplarité dans la conception et le fonctionnement des bâtiments publics, neufs ou rénovés	★★★
	6.1	FAC	Fourniture en énergie verte des bâtiments publics communautaires	★★★
	7.1	BC	Sensibiliser, encourager et accompagner la montée en compétence des entreprises (domaine de la rénovation et de la construction éco-responsables)	★★★
	2. MOBILITES	9	FAM	Sensibiliser et mobiliser les entreprises du territoire sur leurs pratiques de mobilités
10		FAC	Communiquer, sensibiliser et encourager la pratique du covoiturage auprès des habitants	★★★
11		FAC	Accompagner, développer et animer la pratique du coworking	★★★
12		FAC	Promouvoir la pratique cyclable et les mobilités actives	★★★
13		FAC	Renforcer et promouvoir les transports en commun	★★★
14		FAC	Déploiement des bornes de recharge de véhicule (SDIRVE - Schéma Directeur des Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques)	★★★
15.1		BC	Au travers le Plan de Mobilité Simplifié (PdMS), favoriser les mobilités durables et faciliter l'accès des habitants à des offres de mobilité pour réduire l'impact des déplacements sur le territoire	★★★
16		FAC	Promouvoir une mobilité durable et décarbonée auprès des agents de la collectivité	★★★
17		BC	Favoriser la démobilité en s'appuyant sur les services publics de proximité et les équipements existants	★★
18		BC	Mener une réflexion sur l'élaboration d'un schéma logistique avec les acteurs du transport routier de marchandises	★
3. ENR	19.1	BC	Atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur les actions du schéma directeur - volet Développement des FILIERES	À définir
	19.2	BC	Atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur les actions du schéma directeur - volet ACCOMPAGNEMENT	À définir
	19.3	BC	Atteindre les objectifs de production d'énergie renouvelable en s'appuyant sur les actions du schéma directeur - volet GOUVERNANCE	À définir
	20	FAC	Développer les installations photovoltaïques en ombrières, au sol ou en toiture	★★★
	21	BC	Mise en place d'un observatoire de la production d'énergie solaire	★★★
4. AGRI/ BOIS	22.1	BC	Accompagner l'installation des agriculteurs via le dispositif d'aide mis en place par la collectivité	★★
	23.1	BC	Intégrer le groupement de commande pour la passation de marchés publics, participant au développement du label Terres de Sources® sur le territoire, et permettant la préservation des ressources en eau potable et de la qualité de l'air	★★★
	23.2	BC	Contribuer à la labellisation Terres de Sources® d'exploitations agricoles par la signature de la convention de partenariat et	★★★
	24	BC	Réaliser l'enquête Clim'activ sur le territoire, portée par la Chambre d'Agriculture	★★
	25	FAC	Réaliser une étude prospective pour le développement de la filière bois sur le territoire	À définir
	26.1	BC	Protéger et renforcer le linéaire bocager du territoire	★★★
5. ECO RESPONSABILITÉ	27.1	BC	Identifier les synergies entre acteurs économiques pour permettre une économie circulaire des ressources utilisées sur le territoire	À définir
	28	FAC	Inciter les associations à engager une démarche éco-responsable	★
	29	FAC	Elaborer une politique d'achat écoresponsable	★★★
	30.1	BC	Favoriser un tourisme durable en déployant les actions de la stratégie de développement touristique communautaire	À définir
	31.1	BC	Contribuer à la réduction des déchets par les actions de prévention des déchets menées par l'EPCI	★★★
	31.2	FAC	Inciter à la réduction et à la prévention des déchets via le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) porté par le SMICTOM Centre Ouest	★★★
6. ADAPTATION / RESILIENCE	32	FAC	Mettre en place et mobiliser les outils, mesures et les instances nécessaires à la contribution active de la collectivité à la reconquête des masses d'eau	★★★
	32.1	BC	Mise en conformité des unités de traitement des eaux usées (individuelles et collectives) dans l'objectif de la reconquête de la qualité des masses d'eau	À définir
	34	FAC	Informersur la qualité de l'air	★★
	35	BC	Déployer un programme d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité : « Agir pour la Biodiversité en Brocéliande » n°2	★★★
7. GOUV / EVAL	36	FAC	Organiser et mobiliser la gouvernance locale pour le suivi du PCAET	★★★
	37	FAM	Renforcer la coopération entre les trois EPCI du pays de Brocéliande dans la mise en œuvre de leur PCAET et en assurer la gouvernance	★★★
	38	FAC	Mettre en œuvre des animations territoriales et de sensibilisation sur le climat, l'air et l'énergie	★★★

## CONCLUSIONS & PERSPECTIVES

### Consolider les acquis et engager l'action

Au terme du bilan à mi-parcours de 2025, le PCAET de Brocéliande Communauté se présente comme un dispositif structuré dont la première phase, conduite durant le mandat 2020–2026, a essentiellement consisté en un **cycle d'études, d'acquisition de connaissances et d'élaboration des diagnostics territoriaux**. Cette période a permis de consolider les données énergétiques, climatiques et environnementales, de clarifier les enjeux sectoriels et d'initier les premières actions, posant un socle méthodologique solide pour la suite du plan. Le bilan met ainsi en évidence la qualité du travail préparatoire accompli, tout en soulignant la nécessité de convertir ces acquis en interventions opérationnelles.

**La période 2026–2028 s'ouvrira alors comme une phase de transition vers l'action**, nécessitant une **appropriation renforcée du PCAET** par les élu-es du nouveau mandat. Une **démarche de formation** et de sensibilisation sera essentielle afin de partager une compréhension commune des obligations réglementaires, des trajectoires climatiques et des leviers d'action disponibles. Cet accompagnement doit permettre une continuité efficace entre la mise en œuvre de la première phase du PCAET et les actions à déployer dans la seconde.

Dans un contexte énergétique et géopolitique incertain, la sobriété, budgétaire et énergétique, devra guider les choix opérationnels. **Les actions à venir devront ainsi être hiérarchisées selon leur impact, leur faisabilité et leur capacité à mobiliser des cofinancements**. Les projets déjà amorcés, qu'ils concernent la mobilité, la rénovation énergétique, les ressources locales ou les énergies renouvelables, devront être consolidés et orientés vers **des résultats concrets et mesurables**.

### Poursuivre l'approfondissement de la thématique Énergie

Pour les trois prochaines années du PCAET, il conviendra de renforcer et d'**approfondir la thématique Énergie** au sens large, en articulant à la fois le développement des énergies renouvelables et la performance énergétique du patrimoine bâti.

Sur le volet production d'énergie renouvelable, le **schéma directeur des énergies renouvelables**, validé en 2025, constitue désormais la **feuille de route opérationnelle** de la collectivité par filière de production d'énergie. Ce document fixe des orientations stratégiques. **Il appartiendra aux élu-es du mandat 2026-2032 de s'approprier ce travail** pour en décliner une mise en œuvre concrète.

Parallèlement, **la performance énergétique et la sobriété énergétique des bâtiments publics**, tant communaux que communautaires, doivent être **consolidées**. Bien que des initiatives aient été engagées, notamment la préparation d'un service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), l'objectif de mise en place effective de ce service n'a pas été atteint. **Cet outil d'ingénierie**, attendu par les communes et la communauté de communes, constitue un **levier indispensable pour soutenir la rénovation énergétique du patrimoine**. Il permet, en lien avec le SDE35 et le service SERENE, d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans l'engagement de travaux, de mobiliser les financements disponibles et de garantir la faisabilité économique et technique des opérations.

S'agissant du parc privé, la rénovation énergétique du patrimoine résidentiel est d'ores et déjà rendue possible grâce au **Conseil Rénov'Habitat**, porté à l'échelle du pays de Brocéliande. Ce dispositif permet d'accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation, tant sur les enjeux énergétiques que sur l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, contribuant ainsi à l'amélioration du confort, à la réduction des consommations et au maintien à domicile. Il constitue un **outil opérationnel reconnu et accessible pour les ménages du territoire** depuis l'automne 2021.

**Toutefois, l'absence d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) limite aujourd'hui la capacité de Brocéliande Communauté à inscrire ces actions dans une stratégie globale et pleinement intégrée à l'échelle intercommunale**. Sans remettre en cause l'efficacité des dispositifs existants, l'élaboration d'un PLH représenterait un **complément structurant**, apportant cohérence, lisibilité et coordination de l'ingénierie en



matière de rénovation énergétique du patrimoine privé. Un tel document permettrait de **mieux articuler les politiques de l'habitat et d'urbanisme (PLUi notamment), de l'énergie et du climat**, d'identifier plus finement les besoins du territoire et de renforcer la mobilisation des partenaires et des financements.

### **Relancer la démarche d'économie circulaire initiée par le programme Territoire Econome en Ressources**

Brocéliande Communauté a abordé la thématique de l'économie circulaire principalement à travers le programme **Territoire Econome en Ressources (TER) 2021-2024**, co-porté avec le SMICTOM Centre Ouest et les deux autres EPCI. Ce programme a permis d'ouvrir de nouveaux chantiers, jusqu'alors peu investis à l'échelle territoriale, notamment le **réemploi**, la **gestion des matériaux du BTP**, la **biomasse**, et plus globalement l'économie circulaire.

Les différents formats d'animation mis en place (réunions inter-collectivités, ateliers thématiques, rendez-vous individuels avec les entreprises) ont permis de **poser un 1<sup>er</sup> socle de connaissances partagées**, d'**identifier les acteurs locaux** et de **favoriser l'échange entre parties prenantes**. Ces travaux ont contribué à faire émerger des **synergies** et à sensibiliser les acteurs économiques et institutionnels aux enjeux de sobriété et de valorisation des ressources.

Toutefois, l'absence d'un **accompagnement technique dédié sur un temps long** n'a pas permis de d'atteindre l'effet escompté. Les synergies identifiées sont restées à un stade exploratoire et n'ont pas pu se traduire en dynamiques opérationnelles pérennes.

Une avancée concrète a été réalisée : **l'étude sur le réemploi** a permis l'accompagnement d'une structure de **recyclerie** dans le démarrage de son activité et **son implantation sur Brocéliande Communauté**. Cette réussite reste toutefois modeste, l'activité étant encore jeune, et nécessitera un appui dans la durée pour consolider son modèle économique, favoriser son développement et son ancrage territorial.

La communauté de communes soutient la réduction des déchets en favorisant **l'usage de couches lavables** à travers une **aide financière destinée aux familles et aux assistants maternels** du territoire. Mise en place en 2015, cette action, issue du programme local de prévention des déchets (2011-2015), reste pleinement active et **cohérente avec les pratiques des crèches communautaires** récemment ouvertes, qui utilisent également des couches lavables.

Le contexte à venir offre plusieurs **opportunités majeures** pour relancer et structurer une démarche d'économie circulaire plus opérationnelle :

- La mise en œuvre du **Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME**, qui engage la collectivité à progresser à la fois sur les référentiels **Climat Air Énergie (CAE)** et **Économie Circulaire (ECi)** : cette contractualisation devra être l'occasion de **clarifier les ambitions**, de **prioriser les thématiques** (réemploi, BTP, biomasse, prévention des déchets, écoconception) et surtout **définir une feuille de route claire**, assortie de moyens humains et techniques identifiés.
- Par ailleurs, l'économie circulaire trouve une résonance particulière avec l'ambition portée par la collectivité à travers **Le Repaire**, pôle entrepreneurial récemment livré. Conçu comme un bâtiment exemplaire (recours aux éco-matériaux, 80 % de mobilier issu du réemploi, prise en compte de la biodiversité dès l'aménagement, performance énergétique labellisée Passiv'haus), cet équipement constitue un **véritable "totem"** pour le territoire. Il peut devenir un support de démonstration, d'expérimentation et de mise en réseau des acteurs économiques autour des pratiques d'économie circulaire.
- L'économie circulaire, thématique transversale entre déchets et économie, nécessite de **renforcer et clarifier les modalités de partenariat avec le SMICTOM Centre Ouest**, acteur clé de la prévention et de la gestion des déchets, en dépassant l'approche strictement déchets pour aller vers une logique plus globale de gestion des ressources.
- Le **nouveau mandat des élu-es** représente une opportunité pour faire évoluer les modes de coopération et positionner l'économie circulaire comme un **enjeu stratégique structurant** du projet de territoire.



## **Intégration renforcée des volets adaptation, atténuation et séquestration carbone**

Au regard des résultats observés à mi-parcours, les trois prochaines années du PCAET devront permettre de renforcer **l'intégration conjointe des enjeux d'adaptation au changement climatique, d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre et de séquestration carbone dans l'ensemble des actions programmées**. La montée en intensité des aléas climatiques, combinée aux exigences nationales et européennes en matière de transition énergétique, impose une approche transversale et anticipatrice.

Il conviendra d'articuler étroitement les politiques locales d'aménagement, de gestion du bâti, de mobilité et de développement économique avec les objectifs de résilience territoriale. L'intégration systématique de critères d'adaptation (réduction de la vulnérabilité des infrastructures, gestion durable des ressources, prise en compte des îlots de chaleur, sécurisation des services essentiels, etc.) constituera un levier essentiel pour **préparer le territoire aux évolutions climatiques**.

Parallèlement, **les actions d'atténuation devront être consolidées** pour maintenir le territoire sur une trajectoire de réduction effective des émissions, via l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine public, l'accompagnement des ménages et des entreprises, la maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables.

**La séquestration carbone pourrait également être étudiée, voire renforcée**. Le développement et la valorisation des puits de carbone locaux – espaces naturels, sols agricoles, zones humides et patrimoine arboré, compléteront les actions de réduction des émissions et contribueront à l'équilibre du bilan carbone territorial, en s'appuyant notamment sur les travaux de recherche de la station biologique de Paimpont-Université de Rennes 1.

Dans cette perspective, **l'engagement de Brocéliande Communauté dans un Contrat d'Objectifs Territorial (COT) avec l'ADEME, à compter de janvier 2026, constituera un levier structurant pour la 2<sup>ème</sup> période du PCAET**. Le COT apportera un cadre permettant de **renforcer l'ingénierie territoriale, de consolider les partenariats, de sécuriser des moyens techniques et financiers et d'accélérer la mise en œuvre d'actions opérationnelles, à la fois en cohérence avec les priorités Climat Air Énergie (lien PCAET) et l'économie circulaire**.

**Le COT offrira ainsi des conditions favorables pour passer d'une phase de structuration et d'expérimentation à une phase de déploiement plus ambitieuse**, incluant des thématiques peu abordées jusqu'à présent : atténuation et adaptation au changement climatique, séquestration carbone.

## **Poursuite de la démarche engagée en faveur de la biodiversité, de la préservation de la ressource en eau**

Depuis 2019, la collectivité a engagé une démarche participative en faveur de la biodiversité, à travers les 2 éditions du programme « *Agir pour la biodiversité en Brocéliande* ». Elle a permis de renforcer la connaissance des milieux, la coopération entre acteurs et l'appropriation des enjeux par les élu-es et les communes.

L'arrivée des élu-es pour le mandat 2026-2032 constitue une **étape clé** pour **dresser le bilan de la période 2019-2026 et identifier les suites à donner à cette dynamique**. Cette évaluation devra permettre de préciser les outils, l'ingénierie et les moyens qu'il faudrait mobiliser pour poursuivre et, le cas échéant, amplifier l'action de Brocéliande Communauté en faveur de la biodiversité.

Les enseignements tirés de cette démarche soulignent la nécessité de renforcer les liens entre biodiversité, aménagement du territoire et adaptation au changement climatique. **Les Solutions Fondées sur la nature (SFN)** apparaissent à ce titre comme un levier pertinent pour **répondre aux enjeux de résilience du territoire**, en apportant des bénéfices multiples en matière de gestion de l'eau, de lutte contre les îlots de chaleur et d'amélioration du cadre de vie.

La période à venir devra ainsi permettre de passer d'une logique de programmes à une vision plus intégrée et de long terme, dans laquelle **la biodiversité deviendrait un pilier des politiques d'adaptation climatique**, en s'appuyant sur une gouvernance et des moyens adaptés.



Un nouvel **Accord de territoire**, en cours de finalisation avec l'**EPTB Eaux & Vilaine**, permettra de renforcer la coordination des actions en faveur de la protection de la ressource en eau. Il pourra notamment offrir un accompagnement aux agriculteurs situés sur l'Unité de Gestion Vilaine Ouest pour le développement de pratiques agroécologiques sur les parcelles sensibles, contribuant ainsi aux objectifs du **SAGE Vilaine** et à la **protection durable de la qualité de l'eau**.

Les actions issues de cet accord seront complémentaires aux interventions réalisées dans le cadre de la dynamique Biodiversité (elle-même complétée de mesures SAFn), en matière d'assainissement et de gestion des milieux aquatiques.

### Initier le volet Alimentation

Bien qu'**absente de l'orientation 4 du PCAET**, la thématique de l'alimentation a fait l'objet de **travaux antérieurs**. Dès **2017**, lors du diagnostic de développement durable et des ateliers participatifs associés, l'alimentation est apparue comme un **enjeu majeur**, en lien avec la restauration scolaire communale et les producteurs locaux.

Un **diagnostic des 7 sites de restauration scolaire** a été réalisé en 2018, mettant en évidence des **pistes de progrès** autour de l'intégration des objectifs de la loi **EGAlim**, du développement de menus végétariens, de la valorisation du bien-manger, etc. Des ateliers thématiques, associant élus et agents en charge de la restauration scolaire, ainsi que des formations avec le CNFPT, ont permis de créer une dynamique d'échanges et de montée en compétences jusqu'en 2021. Cette dynamique s'est toutefois heurtée à plusieurs freins : mouvement du personnel, contraintes liées à l'aménagement des locaux existants et absence de moyens dédiés pour un accompagnement dans la durée.

En 2022, le refus de financement dans le cadre de l'appel à projets « PAT émergent », limitant alors la capacité de la collectivité à mobiliser des moyens techniques et financiers adaptés à poursuivre les travaux, a conduit les élus à **ne pas intégrer la thématique alimentation** au programme d'actions du PCAET. Depuis 2021, aucun travail structuré n'est mené à l'échelle intercommunale sur ce sujet.

Malgré cette mise en retrait, l'alimentation reste un **levier transversal de la transition écologique**, en lien direct avec les objectifs du PCAET (climat, qualité de l'air, ressource en eau, relocalisation des filières). Des **liens évidents** pourraient être réactivés, en particulier avec la démarche **Terres de Sources**.

Dans ce contexte, la **contractualisation du Contrat d'Objectifs Territorial (COT)** représente une opportunité pour réinterroger la place de l'alimentation dans les politiques de transition écologique du territoire et, le cas échéant, **remobiliser des moyens adaptés** pour relancer une dynamique autour de la restauration scolaire.

### Anticipation des évolutions réglementaires

Brocéliande Communauté a su anticiper les évolutions réglementaires au fur et à mesure des trois premières années de mise en œuvre du PCAET, intégrant notamment :

- La rénovation énergétique des bâtiments privés, en lien avec les dispositifs tels que MaPrimeRénov' ([décrets n°2020-26 du 14 janvier 2020](#) et [n°2025-956 du 8 septembre 2025](#)), permettant d'accompagner les propriétaires et de renforcer l'efficacité énergétique du parc bâti.
- Le développement des énergies renouvelables et de l'agrivoltaïsme, conformément au décret [n°2024-318 du 8 avril 2024](#), pour garantir la compatibilité des projets avec le foncier agricole et les objectifs climatiques.
- La gestion de la ressource en eau, en intégrant les prescriptions de la [règle n°1 du SAGE Vilaine](#), visant à protéger les captages prioritaires et à limiter l'usage des produits phytosanitaires.

Pour les évolutions réglementaires à venir, Brocéliande Communauté reste en veille active, afin de préparer les adaptations nécessaires et de garantir la mise en œuvre du 2<sup>e</sup> PCAET dans le respect des nouvelles obligations et opportunités, tout en sécurisant les projets du territoire et l'accompagnement des acteurs privés et agricoles.

Ce bilan à mi-parcours du PCAET a permis de dresser un état des lieux global de l'avancement des 38 actions définies. Au cours de cette 1<sup>ère</sup> période, 18 actions ont été réalisées, 13 actions sont en cours de réalisation et 7 actions restent à engager.

Au terme de cette 1<sup>ère</sup> phase (mandat 2020–2026), le PCAET montre un territoire en pleine transition écologique, structuré autour de la maîtrise de l'énergie, de la préservation des ressources et de la biodiversité.

Une réunion de bilan s'est tenue en Commission Transition Écologique Mobilités (TEM) le 09.12.2025, puis en conseil communautaire le 26.01.2026. Elle a permis d'établir un état des lieux, de mesurer le travail accompli en faveur de la transition énergétique et écologique, et de prendre en compte les demandes d'approfondir ou de réorienter certaines actions.

La période 2026–2028 sera consacrée à passer à l'action, en consolidant la performance énergétique, le développement des énergies renouvelables et l'accompagnement des acteurs du territoire, tout en intégrant les enjeux de biodiversité, d'eau, d'économie circulaire et d'alimentation locale. Brocéliande Communauté poursuivra également sa veille réglementaire, afin d'adapter les actions aux évolutions à venir. Ce bilan sert de socle pour la 2<sup>ème</sup> période du PCAET, garantissant la continuité et l'efficacité de la transition écologique engagée sur le territoire.

Au-delà de ces éléments et des perspectives mis en avant, ce bilan témoigne d'un **engagement politique fort et volontaire de Brocéliande Communauté** en faveur de la transition écologique. Territoire de moins de 20 000 habitants, non soumis à l'obligation réglementaire d'élaborer un PCAET, Brocéliande Communauté a choisi d'anticiper et de se doter de cet outil structurant, se plaçant au même niveau d'exigence que les territoires obligés.

Par leur implication constante, les élu-es ont su **impulser une dynamique collective**, être force de proposition et ouvrir de nouveaux champs de projet encore peu explorés à l'échelle intercommunale (énergies renouvelables, biodiversité, économie circulaire). Le PCAET apparaît ainsi comme un véritable projet de territoire, porteur d'innovation et de coopération. La période qui s'ouvre devra capitaliser sur cette dynamique pour transformer l'élan volontaire en réalisations concrètes, mesurables et durables, afin que Brocéliande Communauté confirme pleinement son rôle de territoire engagé et exemplaire dans la transition écologique.



## INDICATEURS

Le tableau ci-après contient :

- Les indicateurs des actions de la 1<sup>ère</sup> période du PCAET (**actions maintenues** et **actions terminées**)
- Les indicateurs des actions de la 2<sup>ème</sup> période du PCAET (**nouvelles actions**).

Les indicateurs des **actions supprimées** ne sont pas présentés car les actions ont fait l'objet d'un abandon ou ont été intégrées dans une nouvelle action.

OR. 1 Bâti et Équipement						
N° FA	Libellé FA	Type de FA	Les indicateurs			
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Source / titulaire de la donnée
1	SPPEH	FAM	<i>Pas d'indicateur puisqu'il s'agit de l'ouverture du service</i>			
2	OPAH_OPAH-RU	FAC	<i>Pas d'indicateur puisqu'il s'agit de la réalisation de l'étude pré-opérationnelle</i>			
3	SLIME	FP	<i>Pas d'indicateur car il s'agit d'une fiche projet</i>			
4	Enquête_Opportunité_CEP	FAC	Efficacité / réalisation	Collectivités ayant répondu à l'étude d'opportunité	Nombre	EPCI   Service PCAET
				Intérêt des communes membres (accord de principe)	Nombre de communes	
				Volonté de participation des communes membres (accord financier)	Nombre de communes	
5	Stratégie_Patrimoniales_Bâtiments_Publics	FAM	<i>Pas d'indicateur puisqu'il s'agit d'une fusion avec l'action 4 &gt; action n°4.1</i>			
6	Exemplarité_Patrimoine_Public	FAC	Efficacité / réalisation	Bâtiments publics neufs / rénovés	Nombre par an	EPCI   Pôle technique
				Bâtiments publics neufs / rénovés tenant compte de la réglementation en vigueur	Nombre par an	
				Bâtiment public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie) de classe énergétique F ou G	Nombre de bâtiments par classe énergétique	
				Bâtiment public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie) de classe énergétique A ou B	Nombre de bâtiments par classe énergétique	
				Si mobilisation des CEE, montant récupéré	€	EPCI   Pôle technique et Service Finances
7	Accompagner_Sensibiliser_Artisans	FAM	<i>Pas d'indicateur puisqu'il s'agit d'une fusion des 2 actions &gt; action n°7.1</i>			
8	Encourager_Accompagner_Entreprises_éco_renovation_construction	FAM				

► Indicateurs des nouvelles fiches de l'OR1 > en vue du suivi des actions de la 2<sup>ème</sup> période de mise en œuvre opérationnelle du PCAET (2026-2028) :

1.1	Rénovation_énergétique_logements_privés	FAM	Efficacité / réalisation	Demandes d'Information et de Conseil reçues	Nombre par an	Syndicat Mixte du Pays de Brocéliande   Conseil Rénov'Habitat
				Ménages rencontrés	Nombre par an	
				Ménages revenus Très Modestes et Modestes rencontrés	Nombre par an	
				Ménages revenus Intermédiaires et Supérieurs rencontrés	Nombre par an	
				Actions Dynamiques Territoriales réalisées	Nombre par an	



				Personnes sensibilisées lors des animations	Nombre par an	
				Prises de contact lors des actions Dynamiques Territoriales	Nombre par an	
				Ménages rencontrés pour la thématique Énergie	%	
				Ménages rencontrés pour la thématique Adaptation	%	
				Ménages rencontrés pour la thématique Habitat Indigne	%	
				Bricobus   Journées d'intervention de proximité sur le terrain	Nombre par an	
				Bricobus   Situations accompagnées	Nombre par an	
				Bricobus   Interventions réalisées chez les ménages	Nombre par an	
4.1	Rénovation_énergétique_logements_publics	FAM	Énergétique	Consommation énergétique du bâti public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public)	MWh	EPCI   Pôle technique
				Consommation énergétique du bâti public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public) par m <sup>2</sup>	MWh / m <sup>2</sup>	
			Efficacité / réalisation	Coût investi par la collectivité pour la rénovation énergétique du parc bâti dont elle est propriétaire	€	EPCI   Service Finances
				Coût investi par la collectivité pour la rénovation énergétique de l'éclairage public dont elle est gestionnaire	€	
				Diagnostic / Audit énergétique du bâti public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie)	Nombre par an	EPCI   Pôle technique
				Bâtiment public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie) de classe énergétique F ou G	Nombre de bâtiments par classe énergétique	
				Bâtiment public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie) de classe énergétique A ou B	Nombre de bâtiments par classe énergétique	
				Bâtiment public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie) de classe GES F ou G	Nombre de bâtiments par classe GES	
			Bâtiment public dont la collectivité est propriétaire (hors éclairage public-voirie) de classe GES A ou B	Nombre de bâtiments par classe GES		
			6.1	Fourniture_énergie_verte	FAC	Énergétique
Bâtiment public alimenté en énergie verte	Nombre par an					
GES	Emissions de GES évitées	t <sub>eq</sub> CO <sub>2</sub> évités				
7.1	Accompagnement_Entreprises_montée_en_compétence_écorénovation	BC	Efficacité / réalisation	Professionnel accompagné / informé	Nombre par an	EPCI   Service Economie
				Professionnel informé des dispositifs d'aide pour la rénovation	Nombre par an	EPCI   Service Economie



## OR. 2 Mobilités

N° FA	Libellé FA	Type de FA	Les indicateurs			
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Source / Titulaire de la donnée
9	Sensibilisation_Pratiques_Mobilités_Entreprises	FAM	Efficacité / réalisation	Actions de sensibilisation réalisées auprès des entreprises et leurs salariés	Nombre par an	EPCI   Service Mobilité > partenaires
				Entreprises engagées dans une démarche alternative	Nombre par an	
10	Covoiturage_Grands_Publics	FAC	Efficacité / réalisation	Affichages (lignes Covoit'go)	Nombre par an	EPCI   Service Mobilité > partenaire
				Actions de sensibilisation / communication	Nombre par an	
				Niveau de participation aux animations	Nombre de participants par an	EPCI   Service Mobilité
				Inscriptions Ouest Go	Nombre par an	
Mises en relation entre demandeur et covoitureur	Nombre par an	EPCI   Service Mobilité > Région Bretagne				
11	Développer_Co_Working	FAC	Efficacité / réalisation	Actions de sensibilisation, de communication d'animation	Nombre par an	EPCI   Service Economie
				Fréquentation du site par les coworkers (+ donnée qualitative du périmètre de provenance des coworkers)	Nombre d'inscrits par an	
				Taux d'occupation de l'espace de coworking	% par an	
12	Favoriser_Pratique_Cyclable	FAC	Efficacité / réalisation	Linéaire de liaison cyclable créé	Km aménagés	EPCI   Service Mobilité
				Fréquentation des liaisons cyclables (compteurs)	Nombre par an	
				Actions d'animation	Nombre par an	
				Personnes sensibilisées (grand public)	Nombre par an	
				Enfants sensibilisés (formations savoir rouler à vélo)	Nombre par an	
				Prêts de VAE	Nombre par an	
				Ménages bénéficiant de l'aide à l'achat de VAE	Nombre par an	
Aide à l'achat de VAE	€					
13	Développement_et_Promotion_TC	FAC	Efficacité / réalisation	Fréquentation des lignes (voyageurs commerciaux hors scolaires)	Nombre de montées par an	EPCI   Service Mobilité > Région Bretagne
				Nouvelle ligne ouverte durant le PCAET (bus ou ferrovière)	Nombre par an	
14	SDIRVE	FAC	Efficacité / réalisation	Borne installée	Nombre par an	EPCI   Service Mobilité > SDE35
				Communes équipées	Nombre cumulé	
				Fréquentation des bornes	Nombre moyen de charges sur une borne (pas de temps à définir)	
15	Stratégie_Mobilité	FAC	Pas d'indicateur puisqu'il s'agit de l'élaboration de la stratégie			
16	Favoriser_Mobilité_décarbonnée_EPCI	FAC	Efficacité / réalisation	Part modale des déplacements actifs des agents (marche, vélo) dans les déplacements Domicile-Travail	%	EPCI   Service PCAET
				Agents touchant le FMD	Nombre par an	EPCI   Service RH
				Montant versé pour le FMD	€ par an	EPCI   Service RH
				Trajets Domicile-Travail évités (tout transport confondu)	Nombre par an (ou km par an)	EPCI   Service PCAET
				Trajets Domicile-Travail évités - en bus	Nombre par an (ou km par an)	
				Trajets Domicile-Travail évités - en vélo	Nombre par an (ou km par an)	
Trajets Domicile-Travail évités - en covoiturage	Nombre par an (ou km par an)					



				Trajets professionnels évités - en train	Km évités par an	
				Trajets professionnels évités - en vélo	Km évités par an	
				Trajets professionnels évités - en covoiturage	Km évités par an	
				Agents pratiquant le télétravail	Nombre par an	
				Véhicules communautaires (électriques, hybrides électriques, bioGNV)	Nombre par an	
				Véhicules communautaires faiblement émetteurs en CO <sub>2</sub> (émission de 50g ou - de CO <sub>2</sub> /km)	Nombre par an	
17	Démobilité_ services_ publics	BC	Efficacité / réalisation	Espace France Services : Enquête de satisfaction auprès des usagers	Nombre par an	EPCI   Pôle Service aux habitants
				Espace France Services : Fréquentation globale	Nombre d'usagers par an	
				Espace France Services : Fréquentation à Plélan-le-Grand	Nombre d'usagers par an	
				Espace France Services : Fréquentation à Bréal-sous-Montfort	Nombre d'usagers par an	
				Navette documentaire : Documents transportés	Nombre par an	EPCI   Service Culture
				Navette documentaire : Coût de la prestation	€ par an	
				Service Info Jeunes : Fréquentation	Nombre d'usagers par an	EPCI   Service Info Jeunes
				Service Info Jeunes : Actions de sensibilisation / communication vers le public jeune	Nombre par an	
				Point Accueil Emploi : Fréquentation globale	Nombre par an	EPCI   Point Accueil Emploi
				Point Accueil Emploi : Fréquentation à Plélan-le-Grand	Nombre par an	
				Point Accueil Emploi : Fréquentation à Bréal-sous-Montfort	Nombre par an	
18	Schéma_ logistique		Santé-environnement	Amélioration de la qualité de l'air au cœur des bourgs (mesures ?)		EPCI   Service Mobilité > partenaire
			Efficacité / réalisation	Nuisances sonores liées au trafic (mesures ponctuelles sur un jour et horaire donné)	dB (moyenne)	
				Passages de poids lourds dans les bourgs du territoire (moyenne du nombre de véhicules/jour traversant les bourgs concernés par une RD traversante)	Nombre de poids-lourds par jour en moyenne	

► Indicateurs des nouvelles fiches de l'OR2 > en vue du suivi des actions de la 2<sup>ème</sup> période de mise en œuvre opérationnelle du PCAET (2026-2028) :

15.1	Déploiement_ PdMS	BC	Efficacité / réalisation	Actions démarrées (par rapport au nombre total d'actions du PdMS)	%	EPCI   Service Mobilité
				Actions de sensibilisation / animation / communication réalisées (toutes actions confondues du PdMS)	Nombre par an	
				Coût global en INVESTISSEMENT pour le déploiement du PdMS	€ par an	
				Coût global en FONCTIONNEMENT pour le déploiement du PdMS	€ par an	



## OR.3 Énergies Renouvelables

N° FA	Libellé FA	Type de FA	Les indicateurs			
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Titulaire de la donnée / Source
19	Planification_Énergétique	FAM	<i>Pas d'indicateur puisqu'il s'agit de la réalisation de l'étude de planification énergétique</i>			
20	Développement_Photovoltaïque	FAC	Énergétique	Production PV installée par les collectivités du territoire (communes et EPCI)	Mwh	EPCI   Pôle technique
				Puissance moyenne du photovoltaïque installé (tout type de PV)	kWc	
				Puissance moyenne du photovoltaïque installé en toiture sur le patrimoine public	kWc	
				Part de PV installé en toiture par rapport à toutes les installations PV installées sur le territoire (communes et EPCI)	%	
			Puissance moyenne du photovoltaïque installé en ombrière sur parkings publics	kWc		
			Part de PV installé en ombrière sur parkings publics par rapport à toutes les installations PV installées sur le territoire (communes et EPCI)	%		
			Puissance moyenne du photovoltaïque installé au sol sur foncier public	kWc		
			Part de PV installé au sol sur foncier public par rapport à toutes les installations PV installées sur le territoire (communes et EPCI)	%		
Efficacité / réalisation	Installations PV en toiture du patrimoine public	Nombre par an				
	Ombrières installées sur parkings publics	Nombre par an				
	Installations PV au sol sur foncier public	Nombre par an				
21	Observatoire_énergie_solaire	BC	Énergétique	Puissance totale de panneaux PV installés	kwc installés par an	EPCI   Pôle Aménagement du Territoire > Service ADS
			Efficacité / réalisation	Projets privés d'installation de production d'énergie solaire	Nombre par an	
				Projets publics d'installation de production d'énergie solaire	Nombre par an	
				Cartographie des projets installés	Suivi SIG	
				Surface totale de panneaux PV installés	M² par an	
Actions de communication et de sensibilisation réalisées auprès du grand public pour promouvoir et inciter à la production d'énergie solaire	Nombre par an					

► Indicateurs des nouvelles fiches de l'OR3 > en vue du suivi des actions de la 2<sup>ème</sup> période de mise en œuvre opérationnelle du PCAET (2026-2028) :

19.1 19.2 19.3	Déploiement_Schéma_directeur_énergies_renouvelables volet_FILIERES (19.1) Volet_ACCOMPAGNEMENT (19.2) VOLET_GOUVERNANCE (19.3)	BC	Efficacité / réalisation	Actions démarrées (par rapport au nombre total d'actions du SDEnR)	%	EPCI   Service PCAET
				Actions de sensibilisation / animation / communication réalisées dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du SDEnR (toutes actions du schéma confondues)	Nombre par an + Nombre de personnes par an	
				Actions de concertation réalisées	Nombre par an + Nombre de personnes par an	
				Propriétaires fonciers sensibilisés / contactés	Nombre par an	
				Entreprises mobilisées sur un projet de boucle d'autoconsommation collective	Nombre par an	



Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 035-243500618-20260126-2026\_11-DE

				Boucles d'autoconsommation collective réalisées	Nombre par an	EPCI   Service PCAET et Service Economie				
				Taux d'adhésion locale dans les sociétés de projet – global et par filière de production (prise de participation au capital) – part des collectivités	%, €	EPCI   Services Finances				
				Taux d'adhésion locale dans les sociétés de projet – global et par filière de production (prise de participation au capital) – part des citoyens	%, €					
				Projets de rénovation/construction intégrant des EnR et qui ont fait l'objet d'un accompagnement du CEP (ou service équivalent)	Nombre par an	EPCI   Service PCAET				
				<b>Éolien</b> : Projets de repowering accompagnés	Nombre par an					
				<b>Méthanisation</b> : Projets accompagnés dans le cadre de la charte de méthanisation durable du SDE 35	Nombre par an	EPCI   Service PCAET > SDE 35				
				<b>Bois énergie</b> : Exploitations agricoles engagées dans la valorisation du bois	Nombre par an					
				<b>Bois énergie</b> : Volume de bois bocager local mobilisé	Tonnes par an					
				<b>Bois énergie</b> : Réseaux de chaleur ou chaufferies bois installés	Nombre par an	EPCI   Service PCAET				
				<b>Bois énergie</b> : Bâtiments publics équipés en chaufferies ou alimentés par un réseau de chaleur	Nombre par an					
				<b>Solaire PV</b> : Groupements d'achats de kits solaires réalisés	Nombre par an					
				<b>Solaire PV</b> : Ménages ayant fait l'acquisition d'un kit solaire	Nombre par an					
				Coût global en INVESTISSEMENT pour le déploiement du SDEnR – part par filière	€ par an	EPCI   Services Finances				
				Coût global en FONCTIONNEMENT pour le déploiement du SDEnR – part par filière	€ par an					
				Énergétique				<b>Filière Éolien</b> : Production d'énergie renouvelable supplémentaire (par rapport aux chiffres de l'OEB de 2022)	Gwh	EPCI   Service PCAET > OEB
								<b>Filière éolien</b> : Gain de puissance installée (cas de repowering de parcs existants)	Mwh	EPCI   Service PCAET
								<b>Filière Bois énergie</b> : Production d'énergie renouvelable supplémentaire (par rapport aux chiffres de l'OEB de 2022)	Gwh	EPCI   Service PCAET > OEB
								<b>Filière Bois énergie</b> : Taux de production de chaleur par les bâtiments publics équipés en chaufferies ou connectés à un réseau de chaleur	%	EPCI   Service PCAET > Service CEP ou équivalent
								<b>Filière Méthanisation</b> : Production d'énergie renouvelable supplémentaire (par rapport aux chiffres de l'OEB de 2022)	Gwh	EPCI   Service PCAET > OEB
								<b>Filière Pompe à Chaleur</b> : Production d'énergie renouvelable supplémentaire (par rapport aux chiffres de l'OEB de 2022)	Gwh	
<b>Filière Solaire PV</b> : Production d'énergie renouvelable supplémentaire (par rapport aux chiffres de l'OEB de 2022)	Gwh									
<b>Filière Solaire PV</b> : Production solaire annuelle	Mwh par an	EPCI   Service PCAET > Service ADS								
<b>Filière Solaire PV</b> : Projets agrivoltaiques installés	Nombre par an (cumul)	EPCI   Service PCAET								
<b>Filière Solaire PV</b> : Puissance installée en autoconsommation collective	kWc									
<b>Filière Solaire thermique</b> : Production d'énergie renouvelable supplémentaire (par rapport aux chiffres de l'OEB de 2022)	Gwh	EPCI   Service PCAET > OEB								



## OR.4 Agriculture et la filière Bois

N° FA	Libellé FA	Type de FA	Les indicateurs			
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Source / titulaire de la donnée
22	Mettre en place_ Aide_ Installation_ Agriculture	FAC	<i>Pas d'indicateur puisque l'action est de mettre en place le dispositif d'aide</i>			
23	Adhesion_ groupement_ commande_ Terres_de_ Sources	FAC	<i>Pas d'indicateur puisque l'action est d'adhérer au groupement de commande</i>			
24	Enquete_Climactiv	FAC (BC + MC)	<i>Pas d'indicateur puisque l'action reste à discuter</i>			
25	Etude_prospective_ developpement_ filiere_bois	Fiche Projet	<i>Pas d'indicateur car il s'agit d'une fiche projet</i>			
26	Actions_programme_ Breizh_Bocage	FAC	Efficacité / réalisation	Bénéficiaires	Nombre par an	EPCI   Service PCAET > syndicats de BV (EPTB Eaux et Vilaine)
				Linéaire de haies plantées (uniquement programme Breizh Bocage. Ne pas compter le linéaire planter hors BB)	Nombre de ml par an	
				Linéaire de haies supprimées	Nombre de ml par an	
				Linéaire de haies compensées	Nombre de ml par an	
				Surface d'occupation au sol de haies plantées (Cf. Bilan EPTB Talus)	Ha par an	
				Part de haies gérées durablement (Label Haie)	%	
				Part de haies gérées durablement (MAEC)	%	
				Coût des plantation si régie	€ par an	
				Coût DSP si syndicat	€ par an	

### ► Indicateurs des nouvelles fiches de l'OR4 pour Brocéliande Communauté > en vue du suivi des actions de la 2<sup>ème</sup> période de mise en œuvre opérationnelle du PCAET (2026-2028) :

22.1	Accompagner_ installation_ agriculteurs_ via_dispositif_ Aide_Installation_ Agriculture	BC	Efficacité / réalisation	Installations aidées (bénéficiaires)	Nombre par an	EPCI   Service PCAET > Région Bretagne, Chambre d'Agriculture
				Aides bonifiées sur critères environnementaux (projets agroécologiques, etc)	Nombre par an	
				Montant annuel d'aide à l'installation agricole pour l'EPCI	€ par an	
				Structures agricoles accompagnées qui ont une qualification (label HVE, AB, etc...)	Nombre par an	
				Part de ces structures qualifiées parmi les bénéficiaires de l'AIA	% par an	
23.1	Groupement_de Commande_ convention Terres_de_Sources	BC	Efficacité / réalisation	Communes adhérentes au groupement de commande	Nombre par an cumulé	EPCI   Service PCAET > CEBR (service Terres de Sources)
				Achats de produits Terres de Sources réalisés pour l'événementiel de l'EPCI	€ par an	
				Points de vente des produits Terres de Sources sur l'EPCI	Nombre par an cumulé	
				Producteurs labellisés Terres de Sources sur l'EPCI	Nombre par an cumulé	



Envoyé en préfecture le 02/02/2026  
 Reçu en préfecture le 02/02/2026  
 Publié le  
 ID : 035-243500618-20260126-2026\_11-DE

				Transformateurs labellisés Terres de Sources sur l'EPCI	Nombre par an cumulé	
23.2	Labelisation_Terres_de_Sources_exploitations_agricoles	BC	Efficacité / réalisation	Exploitations agricoles labellisées	Nombre par an	EPCI   Service PCAET > CEBR (service Terres de Sources)
				Coût de la labellisation des exploitations agricoles pour BC	€ par an	EPCI   Service Finances
26.1	Protéger_renforcer_linéaire_bocager	FAC	<i>Mêmes indicateurs que l'action n°26</i>			



OR.5 Eco-responsabilité						
N°FA	Libellé FA	Type de FA	Les indicateurs			
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Source / titulaire de la donnée
27	TER	FAM	Efficacité / réalisation	Études réalisées (réemploi, biomasse et Eci)	Nombre	EPCI   Service Economie > SMICTOM Centre Ouest
				Diagnosics en entreprises réalisés	Nombre	
				Ateliers réalisés (toutes thématiques confondues)	Nombre	
				Synergies / interactions entre entreprises créées	Nombre	
28	Associations Demarche EcoResponsable	FAC	Efficacité / réalisation	Associations subventionnées avec éco-conditionnalités	Nombre par an	EPCI   Service PCAET
29	Politique Achat Ecoresponsable	FAC	Efficacité / réalisation	Part de contrat intégrant des clauses environnementales dans les spécifications techniques ou les critères d'attribution	Nombre ou € par an	EPCI   Service Commande Publique
				Achat public répondant à la loi AGECE	% d'achat responsable	
				Participations aux webinaires proposés par RESECO	Nombre par an	
				Demandes de sollicitations aux adhérents RESECO (centre d'aide)	Nombre par an	
				Témoignages apportés / visites apprenantes	Nombre par an	
30	Tourisme-Durable	FAM	<i>Pas d'indicateur puisque l'action est de mettre en place une stratégie de tourisme durable</i>			
31	Action Prévention Déchet et lancement PLPDMA	FAC	<i>Pas d'indicateur puisque l'action comprend à la fois les actions de prévention des déchets de l'EPCI et l'action de lancement du PLPDMA : les indicateurs pour chacune de ces 2 actions sont repris séparément dans la partie "nouvelles actions créées pour la 2ème période du PCAET"</i>			

► Indicateurs des nouvelles fiches de l'OR5 > en vue du suivi des actions de la 2<sup>ème</sup> période de mise en œuvre opérationnelle du PCAET (2026-2028) :

27.1	Synergies acteurs économiques économie circulaire ressources	BC	Efficacité / réalisation	Diagnosics en entreprises réalisés	Nombre par an	EPCI   Service Economie
				Ateliers réalisés (toutes thématiques confondues)	Nombre par an	
				Synergies/interactions entre entreprises créées	Nombre	
30.1	Deploiement strategie tourisme durable	BC	Énergétique	À définir		EPCI   Direction > Office de Tourisme de Paimpont
			GES			
			Santé-environnement			
			Efficacité / réalisation			
31.1	Action Prévention Déchet > aide à l'achat de couches lavables	BC	Efficacité / réalisation	Bénéficiaires de l'aide à l'achat	Nombre par an et cumulé	EPCI   Service PCAET
				Parents bénéficiaires de l'aide	Nombre par an et cumulé	
				Assistants maternels bénéficiaires de l'aide	Nombre par an et cumulé	
				Aide à l'achat versée	€ par an et cumulé	
31.2	PLPDMA	FAC	Efficacité / réalisation	Actions du PLPDMA démarrées	%	EPCI   Service PCAET > SMICTOM Centre Ouest
				Animations réalisées (toutes thématiques confondues)	Nombre par an	
				Personnes sensibilisées (toutes thématiques confondues)	Nombre par an	
				Publications / communication réalisées (toutes thématiques confondues)	Nombre par an	



Envoyé en préfecture le 02/02/2026  
Reçu en préfecture le 02/02/2026  
Publié le  
ID : 035-243500618-20260126-2026\_11-DE

	Composteurs vendus	Nombre par an	
	Tonnage des déchets ménagers et assimilés	kg/hab/an	
	Taux d'évolution de la production de déchets ménagers et assimilés	%	
	Tonnage des déchets d'emballages	kg/hab/an	
	Taux d'évolution de la production de déchets d'emballages	%	
	Tonnage des déchets verts	kg/hab/an	
	Taux d'évolution de la production de déchets verts	%	
	Fréquentation des déchèteries	Nb de visites / an	



## OR. 6 Adaptation et résilience

N° FA	Libellé FA	Type de FA	Les indicateurs			
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Source / titulaire de la donnée
32	Reconquete_masses_eau	FAC	Efficacité / réalisation	Projets réalisés	Nombre par an	EPCI   Service PCAET > EPTB Eaux et Vilaine
				Linéaire de cours d'eau restauré et/ou entretenu	Nombre de mètre linéaire	
				Taux de réalisation financier	%	
				Taux de réalisation technique	%	
33	Nature_en_ville	FAC (BC + MC)	Santé - environnement	Projets intégrant une action de réduction des îlots de chaleur (communes + EPCI)	Nombre par an	EPCI   Service PCAET > communes
			Efficacité / réalisation	Projets de renaturation de cours d'école	Nombre par an	
				Surface renaturée dans les cours d'école	Nombre de m² par an	
				Projets intégrant une action de renaturation (communes + EPCI)	Nombre par an	
				Projets de végétalisation en pied de mur	Nombre par an	
Surface de parkings / espaces publics desimpermeabilisés	Nombre d em²					
34	Qualité_Air	FAC (BC + MC)	Efficacité / réalisation	Installations d'appareils de mesures scientifiques	Nombre (au cumul)	EPCI   Service PCAET > Air Breizh + données ISEA
				Installations d'appareils de mesures pédagogiques	Nombre (au cumul)	EPCI   Service PCAET
				Actions de communication menées sur la qualité de l'air auprès de la population	Nombre par an	
35	Agir_pour_la_Biodiversité_en_Brocéliande	BC	Efficacité / réalisation	Axe 1 : Projets de renaturation et de désimpermeabilisation (communes + EPCI)	Nombre de m² au cumul sur toutes les communes Nombre de m² par commune	EPCI   Pôle Aménagement du Territoire (chargés de mission) > communes
				Axe 2 : Sensibilisation des services techniques communaux et communautaires à une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces de nature.	Nombre de formations ou actions de sensibilisation	EPCI   Pôle Aménagement du Territoire (chargés de mission)
					Nombre de communes sensibilisées	
					Nombre de participants aux formations	
				Axe 2 : Formations annulées faute de participants	Nombre par an	EPCI   Pôle Aménagement du Territoire (chargés de mission)
					Motifs (aspect qualitatif) > intérêt de la formation	
				Axe 3 : Evènementiel annuel : animations	Nombre par an	EPCI   Pôle Aménagement du Territoire (chargés de mission) > communes
				Axe 3 : Evènementiel annuel : participation	Nombre par an	
				Axe 3 : Evènementiel annuel : temps d'organisation (BC et AMO)	Nombre de jours par an	
				Axe 3 : Evènementiel annuel : Retours de partenaires, prestataires et de participants	Qualitatif : témoignages	
				Axe 3 : Evènementiel annuel : Publics touchés et non touchés	Qualitatif : publics ciblés	
Axe 4 : Projets publics intégrant des critères favorables à la protection du vivant (cycles naturels)	Nombre par an Qualitatif : Lister les projets	EPCI   Pôle Aménagement du Territoire (chargés de mission) > communes				



				Axe 5 : Montant participatif annuel alloué aux initiatives locales	€ par an	EPCI   Pôle Aménagement du Territoire (chargés de mission) et Service Finances
				Axe 5 : Projets validés	Nombre par an	EPCI   Pôle Aménagement du Territoire (chargés de mission) > communes

► Indicateurs des nouvelles fiches de l'OR5 > en vue du suivi des actions de la 2<sup>ème</sup> période de mise en œuvre opérationnelle du PCAET (2026-2028) :

32.1	Conformité_ traitement_ eaux_usees	BC	Efficacité / réalisation	Conformité des installations autonomes (individuelles)	%	EPCI   Pôle technique > Service Eau - assainissement > SAUR pour l'assainissement non collectif
				Installations autonomes non conformes	Nombre par an	
						Nombre par an par commune
				Pénalités envoyées aux particuliers pour installations autonomes non conformes	Nombre par an	EPCI   Pôle technique > Service Eau - assainissement
				Conformité des installations collectives (station d'épuration)	%	EPCI   Pôle technique > Service Eau - assainissement
				Installations collectives non conformes	Nombre par an	
	Nombre par an par commune					
Coût de la remise en conformité des installations collectives	€ par an	EPCI   Pôle technique > Service Eau - assainissement et Service Finances				



OR. 7 Gouvernance						
N° FA	Libellé FA	Type FA	Les indicateurs			
			Type indicateur	Nom de l'indicateur	Unité	Source / titulaire de la donnée
36	Gouvernance_Locale	FAC	Efficacité / réalisation	Réunions politiques dédiées au suivi du PCAET (conseil, bureau, commission)	Nombre par an	EPCI   Service PCAET
				Délibérations prises en faveur de la transition écologique	Nombre par an	
				Projets engagés en faveur de la transition écologique (sans nécessité d'une délibération de l'EPCI)	Nombre par an	
37	Gouvernance_à 3EPCI	FAC	Efficacité / réalisation	Délibérations prises en faveur de la transition écologique	Nombre par an	EPCI   Service PCAET
				Projets portés à 3 EPCI (ex : signature d'un marché commun)	Nombre	
				Comités restreints	Nombre par an	
				Comités techniques	Nombre par an	
				Réunions techniques	Nombre de jours (ETP)	
Supports de communication (dont lettre information)	Nombre par an					
38	Sensibilisation_des_publics	FAC	Efficacité / réalisation	Animations grand public réalisées	Nombre par an	EPCI   Services < partenaires
				Animations scolaires réalisées	Nombre par an	
				Animation entreprises réalisées	Nombre par an	
				Animations agricoles réalisées	Nombre par an	
				Animation élu-es réalisées	Nombre par an	
				Animation agents des collectivités réalisées	Nombre par an	
				Personnes sensibilisées (toutes thématiques / tout public)	Nombre par an	